

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

SECTION DE PSYCHOLOGIE

**Guide de l'étudiant
Règlements d'études
Catalogue des cours**

1995-1996



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SE RENSEIGNER OÙ ET QUAND ?

9, route de Drize, Bâtiment D, tél. 705 71 11, fax : 342.89.24

SECRETARIATS DES ETUDIANTS

Réception :

Premier cycle : du lundi au mercredi, de 8h. à 12h. (bureau 228)(705 96 54)

Deuxième cycle : du lundi au jeudi, de 9h. à 11h.30 (bureau 226)(705 96 53)

Troisième cycle : lundi et mardi matin (bureau 225)(705 96 52)

CONSEILLERE AUX ETUDES (bureau 219)(705 96 49)

Réception : du lundi au jeudi, de 10h.00 à 12h.00 et sur rendez-vous

PRESIDENCE (bureau 209)(705 96 44/96 45) : M. Jacques VONECHE

Vice-Présidence : Mme Christiane GILLIÈRON-PALÉOLOGUE

BIBLIOTHEQUE (bâtiment A)(tél. 705 96 36/31)

Prêt : les lundi et mercredi 10h. à 18h. et les mardi, jeudi, vendredi 10h. à 16h.

Lecture : du lundi au vendredi, de 9h. à 20h., samedi de 9h. à 12h.

ADEPSY (Association des étudiants en psychologie)

Présidente : Carol Navarro, tél. 793.93.34.

DATES A RETENIR

SEMESTRE D'HIVER

Début des examens

2 octobre 95

Fin des examens

21 octobre 95

Début des cours

23 octobre 95

Fin des cours

23 décembre 95

Reprise des cours

15 janvier 96

Fin des cours

17 février 96

Début des examens

19 février 96

Fin des examens

9 mars 96

SEMESTRE D'ETE

Début des cours

11 mars 96

Fin des cours

4 avril 96

Reprise des cours

15 avril 96

Fin des cours

22 juin 96

Début des examens

24 juin 96

Fin des examens

13 juillet 96

Demande d'une année de congé :

jusqu'au 15 septembre 95

Demande d'inscription des non porteurs de maturité

ou de baccalauréat :

15 novembre 95 au 15 janvier 96

Inscriptions aux examens de juillet 96 :

22 avril au 3 mai 96

Demande d'immatriculations :

1er mars au 1er juin 96

Demande d'équivalences :

jusqu'au 1er juin 96

Collèges des Docteurs :

novembre 95, mai 96

TABLE DES MATIERES

I.	LISTE DU CORPS ENSEIGNANT	2
II.	GUIDE DE L'ETUDIANT	7
III.	REGLEMENTS D'ETUDES I (Entrés en vigueur en octobre 1990)	11
III.1.	Règlement de la licence en psychologie	12
III.2.	Règlement du diplôme de spécialisation en psychologie	19
III.3.	Règlement interne concernant le diplôme de spécialisation	20
III.4.	Directives concernant les travaux de diplôme de spécialisation	21
IV.	REGLEMENTS D'ETUDES II (Entrés en vigueur en octobre 1995)	22
IV.1.	Règlement de la logopédie	22
IV.2.	Règlement interne relatif au mémoire du diplôme de logopédie	28
IV.3.	Règlement du DES en psychologie clinique	30
IV.4.	Règlement du DES en psychologie cognitive expérimentale	34
IV.5.	Règlement du DES en psychologie sociale	38
V.	REGLEMENTS D'ETUDES FACULTAIRES	42
V.1.	Règlement du Doctorat	42
V.2.	Règlement du DES "STAF" de TECFA	42
VI.	LISTES ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE	44
VI.1.	Listes des enseignements	44
VI.2.	Descriptifs des enseignements	46
VII.	LISTES ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU DEUXIEME CYCLE	55
VII.1.	Liste des enseignements	55
VII.2.	Liste des enseignements du diplôme de logopédie	58
VII.3.	Descriptif des enseignements	59
VIII.	LISTE ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU DIPLOME ET DES D.E.S.	73
VIII.1.	Liste des enseignements du diplôme de spécialisation	73
VIII.2.	Liste des enseignements du DES en Psychologie clinique	77
VIII.3.	Liste des enseignements du DES en Psychologie cognitive et expérimentale	78
VIII.4.	Liste des enseignements du DES en Psychologie sociale	79
VIII.5.	Descriptifs des enseignements	79
IX.	CODE D'ETHIQUE	86

I. LISTE DU CORPS ENSEIGNANT

Doyen de la faculté :

M. Jean-Paul BRONCKART (D, 201)
tél. 9640

Président de la section :

M. Jacques VONECHE
Mme Christiane GILLIÈRON-PALÉOLOGUE
D, 209, tél. 9644/9645

Conseillère aux études :

Mme Marie-Paule MICHELS (D, 219)
tél. 9649

Secrétariats des étudiants :

1er cycle : Mme Carol STAEHELIN (D, 228), tél. 9654
2ème cycle : Mme Sylvie REICHENBACH (D, 226)
tél. 9653

3ème cycle : Mme Catherine ONA (D, 225), tél. 9652

Secrétariat de la Conseillère aux
études et doctorants :

Mme Edith EMMANUELLI (D, 225), tél. 9652

Corps enseignant dépendant de la section

M. Gilbert ASSAL, PAS*, CHUV, tél. 021/314.55.45

réception : A la fin du cours ou sur rendez-vous

assistante : F. Staub

Mme Christine BAILLEUX, CC sup., bât F (346), tél. 9771

Mme Ioanna BERTHOUD, MER, bât. F (524), tél. 9742

réception : Mercredi de 9 à 11h.

assistante : M. Cattaneo

Mme Magali BOVET, MER, bât. F (507), tél. 9712

réception : Lundi de 14h. à 16h.

assistantes : C. du Bois, M. Sartori

M. Pierre BOVET, PO, bât. F (502), tél. 9700/9701

réception : Toute la semaine sur rendez-vous

assistants : B. Crochet, F. Bernaschina, B. Mueller

M. André BULLINGER, PO, bât. A (205), tél. 9798/9817/9825

réception : Sur rendez-vous (9697)

assistantes : P. Grivel, S. Pihet, V. Vulliet

M. Alain CONTENT, CC, bât. F (206), tél. 9810
réception : Tous les jours de ses cours, de 10 à 13h.

M. Jacques D. de LANNOY, PO, bât. F (539), tél. 9723/9724
réception : Mardi à vendredi de 12 à 13h.
assistantes : M. Di Capua, M.T. Ferriol, R. Lehothkay

Mme A. de RIBAUPIERRE, PO, bât. F (347), tél. 9772/9771
réception : Lundi de 11h.15 à 12h.15
assistants : J.P. Cattin, T. Lecerf, J. Leutwiller

Mme Geneviève de WECK, cc, bat. F (205), tél.
assistant : N. Niederberger

M. Willem DOISE, PO (AII-613), 343.92.43
réception : Sur rendez-vous
maître-assistant : A. Clémence
assistants : A.-C. Dafflon, D. Spini, C. Staerkle

Mme Ariane ETIENNE, PO, (A54, 005), tél. 7118/7127
réception : Après le cours du mardi 11h.45 (1er cycle) ou sur rendez-vous au 750.14.38
maître-assistant : R. Maurer
assistantes : J. Cattet, A. Griffin

Mme Donata FABBRI-MUNARI, CC, bât. F (545), tél. 9730
réception : Sur rendez-vous

M. Michelangelo FLÜCKIGER, PT, bât. F (209/210), tél. 9792/9793/9794
réception : Lundi de 10 à 12h. ou sur rendez-vous
maître-assistant : B. Baumberger
assistants : K. Chanderli, P. Vianin, C. Leoni

M. Uli FRAUENFELDER, PO, bât. F (526), tél. 9740/9741
réception : Mercredi de 15 à 16h
maîtres-assistants : P. Merlo, N. Nguyen Trong
assistantes : G. Hoefflin, C. Floccia

Mme Christiane GILLIÈRON-PALÉOLOGUE, PAD, bât. F (542), tél. 9715/9716
réception : Mercredi de 9 à 10h. ou sur rendez-vous
maître-assistant : E. Reith
assistantes : M. Cattaneo, D. Dominin

M. Claude-Alain HAUERT, MER, bât. F (345), tél. 9770/9765
réception : Mardi toute la journée (jusqu'à 16h.)
assistants : R. Martin, O. Sevino

M. Philippe JAFFE, CC, bât. A (230), tél. 9789
réception : Lundi de 15 à 17h.
assistante : H. Rey Wicky

* Pour les abréviations des titres, voir page 6.

N.B. Tous les numéros de téléphone peuvent être appelés directement en composant le préfixe 705 (ex. 705 9644)

Mme Susanne KAISER, MER, bât. F (352), tél. 9778

réception : Sur rendez-vous

assistantes : S. Pihet, J. Sangsue, S. Schmidt

Mme Helga KILCHER, MER, bât. A (202), tél. 9787

réception : Lundi de 9 à 10h.

assistant : S. Monzani

M. Fabio LORENZI-CIOLDI, MER, (AII-621), tél. 343.92.43

réception : Sur rendez-vous

assistants: A.-C. Dafflon, D. Spini

M. Rafael MILLAN, MER, bât. A (203b), tél. 9796

réception : Jeudi de 14 à 16h. et sur rendez-vous

assistant : J. Laederach

M. Jacques MONTANGERO, PAD, bât. F (509), tél. 9710/9711

réception : Lundi de 11h.30 à 12h.30 ou sur rendez-vous

assistants: F. Pons, O. Pous, P.O. Willequet

M. Pierre MOUNOUD, PO, bât. F (337), tél. 9762/9763/9764/9782

réception : Jeudi de 10 à 12h. ou sur rendez-vous

maîtres-assistants : M. Badan, P. Zesiger

M. Gabriel MUGNY, PO, (AII-619), tél. 343.92.42

réception : Mercredi de 8 à 10h.

maîtres-assistants : F. Butera, M. Sanchez-Mazas

M. Michel MÜHLETHALER, PAD, CMU, tél. 702.58.07

réception : Sur rendez-vous

M. Alberto MUNARI, PO, bât. F (545), tél. 9730/9731

réception : Sur rendez-vous

assistants : A. R. Bertola, A. Cattaneo, D. Souperbiet, E. Verheecke

Mme Mary OVERTON VENET, CE, bât. F (206), tél. 9810

réception : Sur rendez-vous

Mme Florence QUARTIER-FRINGS, CC, bât. F (516), tél. 9719

réception : avant le cours ou sur rendez-vous

M. Michael REICHERTS, MER, bât. F (203), tél. 9790

réception : Mardi de 14 à 16h.

assistante : S. Pihet

M. Jacques RICHARD, PAD, IUPG, tél. 305.50.01

réception : Sur rendez-vous

maître-assistante : E. Dirkx

Mme Christiane ROBERT-TISSOT, CC, bât. A (230), tél. 9821

réception : Lundi de 11h.30 à 12h.30 ou sur rendez-vous

assistante : J. Erskine

Mme Frieda ROSSEL, CE, bât. F (516), tél. 9719

réception : Vendredi 15h. ou sur rendez-vous

M. Klaus R. SCHERER, PO, bât. F (354), tél. 9780/9777/9827

réception : Sur rendez-vous

maître-assistante : H. Siegwart-Zesiger

assistants : P. Edwards, A. Etter, I.R. Johnstone, J. Sangsue, C. Van Reckum

Mme Elsa SCHMID-KITSIKIS, PO, bât. A (235), tél. 9815/9787

réception : Jeudi de 15h.15 à 16h.15

assistants : M.I. Fonseca, C. Messerli, S. Monzani, P. Moiroud

Mme Anne SINCLAIR, MER, bât. F (518), tél. 9732/9721

réception : Mardi de 10 à 12h.

assistante : K. Pistien

M. Daniel STERN, PO, bât. A (234), tél. 9786/9811/9812

réception : Sur rendez-vous

assistants : N. Favez, M.C. Mühlebach, P. Scheidegger, Y. von Roten

M. Fernando VIDAL, MER/Sup., 18 Acacias (108), tél. 7873

réception : Sur rendez-vous

M. Paolo VIVIANI, PO, bât. F (344), tél. 9769/9767

réception : Mercredi de 14 à 16h.

assistants : G. Baud-Bovy, P. Vindras

Mme Daphné VOELIN-LIAMBEY, CE, bât. F (512), tél. 9713

réception : Mercredi de 14 à 16h.

M. Jacques VONECHE, PO, 18 Acacias (105), tél. 7023/7676/7873

réception : Sur rendez-vous

assistante : T.K. Dao

M. Pascal ZESIGER, CC/Sup., bat. F (338), tél. 9782

réception : Sur rendez-vous

Professeurs honoraires

M. Vinh BANG, M. Guy CELLIER, Mme Bärbel INHELDER, Mme Hermine SINCLAIR,
M. Jean-Daniel STUCKI, M. Henri WERMUS

II. GUIDE DE L'ETUDIANT

Renseignements généraux de la section

Privat docent

M. Roland SCHAPPI

Corps enseignant ne dépendant pas de la section

M. Edouard BAYER, PO, Section des Sciences de l'Education, bat. D (325). tél. 9675
M. Pierre DILLENBOURG, MER, TECFA, bât. D (309), tél. 9693
M. Pavel DULGUEROV, PO, ORL,
M. Patrick MENDELSOHN, PO, TECFA, bât. D (332), tél. 9692
assistants : B. Borcic, S. Martin-Michielot
M. Gianreto PINI, CE, Section des Sciences de l'Education, bât. D (317), tél. 9671

Conseillère aux études

Mme Marie-Paule Michiels (bureau D 219). Reçoit du lundi au jeudi de 10h.00 à 12h.00 et sur rendez-vous.

Secrétariat de la Conseillère aux études et doctorants

Mme Edith Emmanuelli (bureau D 225).

Secrétariats des étudiants

Premier cycle : Mme Carol Staehelin, bureau D 228
Heures de réception : du lundi au mercredi de 8h. à 12h.
Deuxième cycle : Mme Sylvie Reichenbach, bureau D 226
Heures de réception : du lundi au jeudi de 9h. à 11h.30.
Troisième cycle : Mme Catherine Ona, bureau D 225
Heures de réception : lundi et mardi matin

Horaire des enseignements

Est affiché avant le début de l'année universitaire au bâtiment D, rez-de-chaussée.
Les inscriptions pour les séminaires, travaux pratiques, et recherches seront affichées au début de l'année universitaire au 1er étage, bâtiment D, en face des secrétariats des étudiants.

Ces inscriptions ne sont pas prises aux secrétariats des étudiants, mais auprès des enseignants (pour les séminaires) et de la Conseillère aux études (pour les TP et recherches).

Prix et Bourses attribués par la section de psychologie

Se renseigner auprès de l'administratrice (bureau D 207).

ERASMUS - Programmes européens de mobilité des étudiants

Des enseignants de la section de psychologie participent ou coordonnent des PIC (programmes interuniversitaires de coopération) permettant la mobilité des étudiants de psychologie de 2e et/ou 3e cycle(s) dans les universités européennes.

Pour toutes informations, veuillez contacter M.P. Michiels, conseillère aux études, bureau D 219, dès la rentrée des vacances de Pâques précédent l'année académique de mobilité.

Bibliothèque

Bâtiment A, tél. 705.96.36/31

Prêt : les lundi et mercredi de 10h. à 18h. et les mardi, jeudi et vendredi de 10h. à 16h.

Salle de lecture : du lundi au vendredi de 9h. à 20h., le samedi de 9h. à 12h.

REMARQUE

L'enregistrement du corps enseignant étant terminé fin mai, certains membres du corps enseignant figurent ou ne figurent pas dans le programme des cours sous réserve d'une décision du Conseil d'Etat à leur endroit ou à l'endroit d'une modification de leur statut.

Salle informatique en libre service pour les étudiants

Bâtiment A, sous-sol Bibliothèque

Ouverte du lundi au vendredi de 9h. à 20h., le samedi de 9h. à 12h.

Des moniteurs sont à la disposition des étudiants selon l'horaire affiché dans la salle. Une taxe d'inscription annuelle est exigée pour l'obtention d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Formulaires à disposition auprès des secrétariats d'étudiants.

Médecin-conseil

L'étudiant qui tombe malade ou subit un accident pendant la session d'examen et qui, de ce fait, ne peut se présenter à un(des) examen(s) au(x)quel(s) il est régulièrement inscrit doit remettre, dans les trois jours, un certificat médical pertinent (art. 37 du règlement de l'Université). Le cas de force majeure demeure réservé.

Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, la Faculté peut décider de soumettre à l'examen d'un médecin conseil les certificats médicaux produits par les étudiants. L'étudiant qui présente un certificat médical doit indiquer l'adresse et le numéro de téléphone auxquels il-elle peut être atteint-e en permanence en vue - le cas échéant- d'une visite de contrôle.

Services universitaires

1. Bureau des Admissions

Immatriculations

a) Diplômes exigés

Maturité, baccalauréat avec la mention "assez bien" ou titre jugé équivalent par l'Université. Les porteurs de certaines maturités étrangères sont soumis à un examen complémentaire demandé par l'Université.

b) Formalités d'immatriculation

L'inscription préalable est **obligatoire** pour tous les candidats et candidates qui désirent entreprendre des études de psychologie. Cette obligation est également valable pour les étudiants et étudiantes déjà immatriculés qui désirent changer de discipline et entreprendre des études de psychologie.

Les demandes de préinscription doivent obligatoirement être présentées par écrit du 1er mars au 1er juin au Bureau des Admissions de l'Université de Genève, 24 Général-Dufour, 1211 GENEVE 4.

Ce bureau est ouvert le lundi, de 16h. à 18h. (prolongation jusqu'à 18h.45 pendant les semaines de cours) et du mardi au vendredi, de 9h.30 à 11h.30.

Les nouveaux étudiants ne sont admis que pour la rentrée universitaire d'octobre.

L'enseignement est donné en français. L'Université peut demander aux étudiants de langue étrangère de subir un examen de français.

Admission de personnes ne possédant pas de titre de maturité

Peuvent être admis les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

- a) être de nationalité suisse et, sauf pour les citoyens genevois, être porteurs d'un permis d'établissement dans les cantons de Genève, du Tessin, du Jura, du Valais francophone ou de Berne francophone depuis une année au moins au 1er octobre précédent la rentrée universitaire pour laquelle s'inscrit le candidat;

ou

- b) être porteur d'un permis de séjour depuis 5 ans au moins et être domicilié dans les cantons de Genève, du Tessin, du Jura, du Valais francophone ou de Berne francophone depuis une année au moins au 1er octobre précédent la rentrée universitaire pour laquelle s'inscrit le candidat;
- c) être âgé de 25 ans révolus au plus tard le 1er octobre
- d) justifier de l'exercice pendant trois ans au moins d'une activité professionnelle régulièrement déclarée à plein temps.
- e) faire preuve des aptitudes nécessaires selon les modalités fixées dans un règlement interne tenant compte des exigences spécifiques à chaque faculté ou école.

Les demandes doivent être déposées au Bureau des Admissions du **15 novembre au 15 janvier** pour la rentrée d'octobre de l'année suivante.

Equivalences

Les demandes doivent être adressées au Bureau des Admissions de l'Université avant le **31 mai** avec photocopies des diplômes obtenus par le candidat, une liste détaillée des cours suivis (avec nombre de semestres et d'heures hebdomadaires et un bref résumé du contenu de chaque cours) et une liste des examens subis (avec notes et/ou mentions obtenues).

Auditeurs

Les personnes souhaitant suivre quelques cours en qualité d'auditeur peuvent s'inscrire en novembre au moyen du bulletin inclus dans le guide de l'auditeur qui est en vente dès le 1er septembre auprès des huissiers d'Uni Bastions, Dufour et Mail.

2. Autres services

Allocations d'études

Service des allocations d'études, 6 rue Prévost Martin, 1205 Genève, tél. 705.05.05.

Ouverture des guichets : le matin de 9h.30 à 11h.30 du lundi au jeudi; l'après-midi de 14h.00 à 16h.30 du mardi au jeudi.

Antenne santé

L'Université de Genève met à disposition de ses étudiant(e)s une Antenne Santé pour vous offrir : informations, orientations, écoute. Une infirmière de santé publique répond à vos appels : 372.96.23. Vous pouvez aussi passer : les lundi et mardi de 14 à 16h., le jeudi de 11 à 13h., 4 rue de Candolle (3e étage), bureau 302.

Bourses

Se renseigner auprès du Service des relations extérieures, Uni Dufour, 24 Général Dufour, bureau 225, tél. 705.77.40

Bureau universitaire d'information sociale (BUIS)

4, rue de Candolle, tél. 705.77.79

Centre de conseil psychologique pour jeunes adultes

Uni-Battelle, 7 route de Drize, (Bâtiment A), 1227 Carouge, permanence téléphonique du lundi au jeudi de 14h. à 15h. au no (022) 705.98.14.

CH-UNIMOBIL/CONVENTIONS INTERUNIVERSITAIRES

Information et réception des étudiants, dépôt des dossiers de candidature : le mercredi et le jeudi de 10h. à 11h.30, ou sur rendez-vous, Université de Genève, 24 rue Général Dufour, 1211 Genève 4, tél. 705.75.74.

Etudiants non francophones

L'Ecole de langue et civilisation française propose des "cours libres" aux étudiants qui souhaitent améliorer leur connaissance du français à raison de quelques heures par semaine.

Se renseigner au secrétariat de l'Ecole, Uni-Bastion, tél. 705.74.33.

Logement

Le nouvel étudiant peut faire appel aux services du Bureau du logement de l'Université, 4 rue de Candolle, tél. 705.77.20.

Office d'orientation universitaire

6, rue Prévost Martin, tél. 705.01.11.

D'autres informations concernant les taxes universitaires, les conditions et formalités d'immatriculation à l'Université de Genève, ainsi que les formalités concernant les étudiants étrangers et tout autres renseignements pratiques (par exemple bureau de placement, assurance maladie, conseils juridiques, sports et loisirs, etc.) sont précisés dans le programme des cours de l'Université (délivré par l'huissier).

III. REGLEMENTS D'ETUDES I

Entrés en vigueur en octobre 1990;
Edictés par le Conseil d'Etat le 16 mai 1990

Conditions d'admission, grades et diplômes**Article 1**

1. Pour être admis à la section de psychologie, les candidats doivent satisfaire aux conditions générales d'immatriculation requises par l'Université.
2. Les nouveaux étudiants ne sont admis que pour la rentrée universitaire d'octobre.
3. Après immatriculation, des équivalences relatives à une formation antérieure peuvent être octroyées par le Doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, suite au préavis de la commission d'équivalences désignée par le collège des professeurs de la section.
4. La section de psychologie peut admettre des étudiants lors d'un changement de faculté. L'admission est conditionnelle lorsque :
 - ils ont été éliminés d'une autre faculté ou de la section des sciences de l'éducation;
 - ils ont changé plus d'une fois de faculté.

Article 2

La section de psychologie de la F.P.S.E. prépare à :

- une licence en psychologie;
- un diplôme de spécialisation en psychologie;
- un doctorat en psychologie.

NOTE

La section ne forme ni psychanalystes ni psychothérapeutes.

III.1. Règlement de la licence en psychologie

Article 3

La licence en psychologie est décernée par l'Université de Genève en conformité avec la convention passée entre les universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg en vue de la coordination des études de psychologie en Suisse romande.

Dans le cadre de cette convention, les titulaires d'une demi-licence en psychologie décernée par l'une des quatre universités peuvent entreprendre directement le 2e cycle de psychologie.

DUREE DES ETUDES DE LICENCE

Article 4

1. La durée des études pour l'obtention de la licence est de 8 semestres au minimum et de 12 semestres au maximum. La durée des études, pour chaque cycle, est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.
Tout dépassement du délai maximum, à chaque cycle, entraîne l'élimination de l'étudiant de la section.
2. Dans des situations exceptionnelles, une prolongation du délai peut être accordée par le Doyen de la Faculté.
3. Le Doyen de la Faculté peut exceptionnellement accorder une dérogation à la durée minimum. Celle-ci ne pourra toutefois pas être inférieure à 3 semestres au deuxième cycle.
4. Sur demande motivée adressée au Doyen de la Faculté, la section peut accorder un congé pour une période de un ou deux semestres.

STRUCTURE DES ETUDES DE LICENCE

Article 5

1. Les études de licence sont organisées en deux cycles portant chacun sur 4 semestres d'enseignement.
2. Le premier cycle est divisé en une année propédeutique (sanctionnée par la propédeutique) et une deuxième année (sanctionnée par la demi-licence). Les deux années du deuxième cycle sont sanctionnées par la licence.
3. Les enseignements du premier cycle, donnant lieu à évaluation comprennent des unités de valeur (uv), des travaux pratiques (TP), des stages et des recherches.
Ceux du deuxième cycle, donnant lieu à évaluation, comprennent des certificats, des uv, des TP et des recherches.

4. Une uv comprend, par année, l'équivalent de 2 heures hebdomadaires d'enseignement.
5. Un certificat est composé de 3 cours (6 heures hebdomadaires d'enseignement par année) assurés par plus d'un enseignant; 2 cours au moins sont donnés par un enseignant de la section de psychologie; un enseignement sous forme de travaux pratiques y est nécessairement rattaché.
Chaque certificat donne lieu à un descriptif, dans le catalogue des cours, justifiant du regroupement des cours et des rôle et objectifs des TP.
Les enseignements du même certificat, de même que le TP correspondant, sont suivis et donnent lieu à évaluation durant la même année académique.
6. Les TP comprennent 3 heures hebdomadaires d'enseignement et, au deuxième cycle, sont nécessairement suivis dans le cadre d'un certificat.
7. Le stage du premier cycle équivaut à un mois de travail à temps plein dans une institution reconnue (cf. article 9).
8. Les recherches correspondent à l'équivalent de 3 heures hebdomadaires d'expérimentation, sur 2 semestres pour la recherche du premier cycle et sur 3 semestres pour celle du deuxième cycle.
Une liste des domaines dans lesquels peuvent s'effectuer les recherches est mise à disposition des étudiants dès le début de l'année académique.
9. La répartition des étudiants dans les TP et les recherches est assurée par la Présidence de la section en fonction des places disponibles et des moyens d'encadrement à disposition.
10. La liste des enseignements, leur répartition dans les groupes, certificats et domaines ainsi que les modalités de leur évaluation sont entérinées, chaque année, avant le début de l'année académique, par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeurs et préavis du Conseil de section, qui a également pour tâche de s'assurer que la liste des cours offerts chaque année corresponde aux exigences de la Coordination romande.

Article 6

Sur préavis de la commission d'équivalence, la Présidence de la section de psychologie peut autoriser des étudiants inscrits en section de psychologie à suivre un programme de cours de psychologie dans une autre université, suisse ou étrangère.
Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études dans la section de psychologie.

Article 7 : Année Propédeutique

1. Le programme de l'année propédeutique comporte 11 uv qui se répartissent comme suit :
 - 3 uv dans chacun des groupes suivants :
Groupe A. Psychologie I
Groupe B. Psychologie du développement I
Groupe C. Instruments et méthodes I
 - 2 uv à choix.
2. Chacun des groupes comprend au moins 4 cours. Dans le groupe C, l'étudiant doit nécessairement s'inscrire à au moins un cours portant sur les méthodes quantitatives et qualitatives d'analyse de données.

3. Les uv à choix sont à prendre dans la liste des enseignements de la section de psychologie proposés pour la première année, y compris les enseignements des groupes A, B et C non choisis par l'étudiant.
4. Une des uv à choix peut être prise en dehors de la section, dans les enseignements du premier cycle de la section des sciences de l'éducation ou dans une liste d'enseignements d'autres facultés de l'Université de Genève.
- Cette liste, établie d'année en année, garantit l'accord de la Présidence de la section de psychologie et du professeur concerné.
- D'autres cours peuvent être choisis en dehors de cette liste, avec l'accord de la Présidence et du professeur concerné.
- Article 8 : Deuxième année**
1. Le programme de la deuxième année du premier cycle comporte :
 - 9 uv d'enseignement se répartissant comme suit :
 - 3 uv du groupe A : Psychologie II
 - 3 uv du groupe B : Psychologie du développement II
 - 3 uv du groupe C : Instruments et méthodes II;
 - 2 uv à choix (pouvant être, chacune, remplacée par un stage et/ou une recherche);
 - 1 uv de travaux pratiques.
 2. Chacun des groupes comprend au moins 4 cours. Dans le groupe C, l'étudiant doit nécessairement s'inscrire à au moins un cours portant sur les méthodes quantitatives et qualitatives d'analyse de données.
 3. Les uv à choix peuvent être prises parmi les enseignements de la section de psychologie proposés pour la deuxième année, y compris les enseignements des groupes A, B et C non choisis par l'étudiant.
 4. Une des uv peut être choisie en dehors de la section, dans les cours de premier cycle de la section des sciences de l'éducation ou dans une liste d'enseignements d'autres facultés de l'Université de Genève. Cette liste, établie d'année en année, garantit l'accord de la Présidence de la section de psychologie et du professeur concerné.
 5. D'autres cours peuvent être choisis en dehors de cette liste, avec l'accord de la Présidence et du professeur concerné.
 6. L'uv des travaux pratiques est à choisir dans la liste des TP du premier cycle proposés par la section.
- Article 9 : Stages du premier cycle**
1. Le Conseil de section de psychologie nomme une commission "stages", permanente et paritaire, qui a pour but d'évaluer les projets de stage, les admettre ou les refuser en fonction de leur durée et de leur lieu.
 2. L'étudiant qui se propose de faire un stage doit :
 - choisir une place de stage;
 - proposer un professeur de la section sous la responsabilité duquel il effectuera son stage;
 - soumettre son projet à la commission "stage".
 3. Un stage est validé comme une uv si les trois conditions suivantes sont remplies :
 - la commission a accepté le projet;
 - l'étudiant fournit une attestation selon laquelle le stage effectué équivaut bien à un mois de travail à temps plein;

- le rapport de stage élaboré par l'étudiant est accepté (note d'au moins 4) par le professeur responsable.
- Article 10 : Deuxième cycle**
1. Les certificats sont groupés en 3 domaines :
 - A. Psychologie du développement
 - B. Psychologie expérimentale et sociale
 - C. Psychologie clinique et appliquée
 2. Le programme du deuxième cycle comporte :
 - 1 certificat par domaine, soit 3 certificats (donc 9 enseignements);
 - 7 uv à choix;
 - 1 TP (à prendre nécessairement dans le cadre d'un certificat);
 - 1 recherche.
 3. Chaque domaine comporte au moins 2 certificats accompagnés de leurs TP respectifs.
 4. Les 7 uv à choix peuvent être prises :
 - parmi les enseignements faisant partie des certificats qui n'ont pas été choisis par l'étudiant;
 - dans une liste d'enseignements hors certificats établie par la section de psychologie;
 - 4 de ces uv peuvent être remplacées par un certificat (y inclus le TP qui y est attaché);
 - 2 d'entre elles peuvent être choisies dans des cours de 1er cycle de la section de psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation dans le cursus du premier cycle;
 - 3 d'entre elles peuvent être choisies en dehors de la section, soit parmi les enseignements du 2e cycle de la section des Sciences de l'éducation, soit dans les autres facultés de l'Université de Genève, soit encore dans le programme de psychologie d'une université suisse ou étrangère, sous réserve de l'approbation de l'université d'accueil et de la Présidence.

- Article 11 : Recherches de premier et deuxième cycles**
1. Les recherches de premier et deuxième cycles peuvent être dirigées par un membre du corps professoral ou un maître d'enseignement et de recherche de la section de psychologie.
 2. Une recherche fait l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant et l'enseignant responsable. Cet accord fixe, dès le début de la recherche :
 - un horaire de travail;
 - les objectifs théoriques;
 - la nature du rapport final et de l'évaluation.
 3. Le rapport de recherche doit être remis à l'enseignant au plus tard 4 semaines avant le début de la session d'examen pendant laquelle l'étudiant le fait valider.

DELAIS D'INSCRIPTION

Article 12

1. L'étudiant doit s'inscrire aux examens au moins 5 semaines avant le début de la session, pendant la période indiquée par le secrétariat des étudiants.
2. Le délai d'inscription aux TP et aux recherches est fixé à 3 semaines après le début des cours.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. Modalités générales

Article 13

1. Les sessions d'examens ont lieu aux mois de juillet, d'octobre et de mars.
2. Les évaluations peuvent se répartir entre les sessions de juillet et d'octobre; la session de mars est une session de rattrapage.
3. Les examens sanctionnant la propédeutique, la demi-licence et la licence doivent être présentés dans l'ordre. Les étudiants ne peuvent se présenter aux examens d'un niveau avant d'avoir réussi ceux du niveau précédent.
4. L'évaluation des enseignements se traduit par une note allant de 0 à 6, la note suffisante étant de 4. Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base de travaux prévus par le plan d'études.
Les rapports de stage et de recherche doivent être déposés auprès des secrétariats des étudiants pour consultation.
5. L'étudiant qui ne se présente pas à une session pour laquelle il est inscrit ou qui interrompt ses examens pour une raison de force majeure doit en informer immédiatement et par écrit le Doyen de la Faculté qui apprécie les motifs invoqués.
Si les motifs sont reconnus valables, les examens déjà présentés restent acquis et les examens non subis doivent obligatoirement être présentés à la session suivante.
Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables ou si le candidat ne fournit aucun motif à l'appui de son absence, le candidat est considéré comme ayant échoué.
6. L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il était inscrit est considéré comme ayant échoué à cet examen (note 0).
7. Un groupe ou certificat est acquis si la moyenne des notes le composant est d'au moins 4.
En cas d'échec à la moyenne, les notes de 4 et plus restent acquises. Cependant, l'étudiant peut présenter à nouveau un examen réussi. La nouvelle note remplace alors la précédente.
Toutefois, il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.
8. Les examens échoués à la session de juillet font l'objet d'une réinscription automatique pour la session d'octobre uniquement dans le cas où toutes les branches du groupe ont donné lieu à un examen et où la moyenne est insuffisante.
Pour tout autre examen que l'étudiant veut présenter à nouveau, la réinscription au secrétariat des étudiants est obligatoire, quelle que soit la note obtenue.

9. Les enseignements suivis et évalués dans un groupe ou un certificat donné ne peuvent pas être reportés dans un autre groupe ou certificat, quelles que soient les modifications intervenues entretemps dans la répartition des cours dans les groupes ou certificats.
10. Les examens sont soumis à l'appréciation de jurys formés de 2 membres. Un des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre devant être porteur d'un grade universitaire.

Article 14

1. Le résultat des examens de la propédeutique, demi-licence et licence est consigné dans un rapport signé par les membres du jury.
Les matières qui ont donné lieu à une évaluation figurent dans les procès-verbaux d'examen.
2. Le Collège des professeurs entérine les résultats des évaluations et les promotions.
3. La liste des examens réussis est affichée à la Faculté, à la fin de chaque session d'examens. Ultérieurement, le candidat reçoit une copie du rapport de l'évaluation signée par la Présidence de la section.

2. Contrôle des connaissances à la fin de la première année et obtention du certificat propédeutique

Article 15

1. Tout étudiant qui ne subit pas d'évaluation à la fin de sa première année d'études est éliminé de la section de psychologie.
2. Les 11 évaluations de la propédeutique doivent se répartir entre les sessions de juillet et d'octobre.
3. Sous peine d'élimination de la section, la propédeutique doit être obtenue au plus tard 3 semestres après le début des études.
4. La propédeutique est réussie lorsque l'étudiant a acquis une moyenne d'au moins 4 pour les trois uv choisies dans chacun des groupes A, B et C ainsi qu'une moyenne d'au moins 4 pour les deux uv à choix.
5. L'étudiant n'ayant pas obtenu la propédeutique à la session d'octobre est admis conditionnellement en 2e année.

3. Contrôle des connaissances à la fin de la deuxième année et obtention de la demi-licence

Article 16

1. La demi-licence est obtenue lorsque l'étudiant a acquis :
 - une moyenne d'au moins 4 pour les 3 uv choisies dans chacun des groupes A, B et C;
 - une moyenne d'au moins 4 pour les 2 uv à choix;
 - une note d'au moins 4 aux TP.

2. Sous peine d'élimination de la section, la demi-licence doit être obtenue au plus tard 6 semestres après le début des études.
3. L'étudiant n'ayant pas obtenu la demi-licence à la session d'octobre est admis conditionnellement au deuxième cycle, sauf pour les TP et la recherche.

4. Contrôle des connaissances au deuxième cycle et obtention de la licence

Article 17

1. Les évaluations portant sur les enseignements du 2e cycle peuvent se répartir sur plusieurs sessions mais doivent être réussies au plus tard 6 semestres après l'entrée au deuxième cycle de psychologie sous peine d'élimination de la section.
2. Les enseignements d'un même certificat, y compris le TP associé, doivent être suivis et donner lieu à évaluation lors de la même année académique.
3. La licence est obtenue lorsque l'étudiant a acquis :
 - une moyenne d'au moins 4 pour chacun des certificats;
 - une moyenne d'au moins 4 pour les 7 uv à choix. Pour être acquis, ce groupe ne doit pas comporter plus d'une note égale ou inférieure à 2,5;
 - une note d'au moins 4 pour le TP;
 - une note d'au moins 4 à la recherche.
4. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même certificat.
En cas d'échec définitif à un certificat, il est possible de choisir un autre certificat à l'intérieur du même domaine.
5. En cas d'échec définitif à la moyenne d'un certificat, les uv le composant dont les notes sont égales ou supérieures à 4 peuvent être comptabilisées dans le groupe des uv à choix.

Article 18

1. En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès de la Conseillère aux études ou l'Administratrice.
2. Les demandes de dérogation, notamment relatives aux délais d'études et à la répartition des examens, doivent être adressées au Doyen de la Faculté.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 19

1. Le présent règlement entrera en vigueur en octobre 1990 pour le premier et le deuxième cycle simultanément et s'appliquera à tous les étudiants entrant au premier ou au deuxième cycle dès octobre 1990, y compris ceux bénéficiant d'équivalences, ou d'un congé durant l'année précédente.

2. Les étudiants inscrits à la section de psychologie en 1989/1990 finissent, sauf demande contraire de leur part, le cycle dans lequel ils étaient inscrits selon les modalités prévues par le règlement d'octobre 1983. Cependant, le présent règlement s'appliquera à tous les étudiants dès octobre 1992.

III.2. Règlement du Diplôme de spécialisation en psychologie

Article 20

1. La Section de psychologie de la FPSE prépare à l'obtention d'un diplôme de spécialisation en psychologie.
2. Pour être admis à s'inscrire au diplôme de spécialisation en psychologie, l'étudiant doit satisfaire aux conditions générales requises par l'Université pour l'immatriculation (art. 1) et être en possession d'une licence en psychologie décernée par l'Université de Genève ou d'un titre jugé équivalent.
3. Le diplôme de spécialisation en psychologie est décerné dans le cadre de la Convention d'accord entre les universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg en vue de la coordination des études en Suisse romande.

Article 21

- Les conditions d'obtention du diplôme de spécialisation sont les suivantes :
- la réalisation d'une recherche empirique ou expérimentale équivalant à 2 semestres d'études;
 - l'inscription à trois unités de valeur de spécialisation, dont une définie en accord avec l'enseignant responsable de la recherche.
- Sous peine d'élimination de la Section, le diplôme doit être obtenu dans un délai maximum de 4 semestres après l'inscription au diplôme de spécialisation en psychologie.

Article 22

1. Le diplôme de spécialisation est décerné quand l'étudiant a réussi les évaluations relatives :
 - à la présentation d'un mémoire portant sur la recherche accomplie;
 - à deux uv de spécialisation, l'étudiant étant dispensé de l'évaluation d'une troisième uv, définie en commun accord avec le responsable de l'uv et le responsable de la recherche lorsqu'il ne s'agit pas du même enseignant.
- 2.1. Le mémoire de recherche doit être rédigé individuellement. Il fait l'objet d'une soutenance individuelle; le mémoire et la soutenance font l'objet d'une évaluation donnant chacun lieu à une note. Les épreuves relatives au mémoire sont réussies quand l'étudiant obtient au moins la moyenne de 4. Un troisième échec est définitif.

- 2.2. L'évaluation de chacune des deux uv se fait par un examen individuel écrit ou oral. L'évaluation est réussie si la note obtenue pour chacune des deux uv est d'au moins 4.
- 2.3. Le troisième échec au diplôme est définitif et entraîne l'élimination de l'étudiant de la Section.

III.3. Règlement interne concernant le Diplôme de spécialisation

Article 1

1. La Section de psychologie de la FPSE nomme une commission "recherches diplôme de spécialisation".
2. Cette commission a les fonctions suivantes :
 - établir une liste des sujets de recherches de diplôme proposés par le corps enseignant de la Section à l'exclusion des assistants et des chargés d'enseignement;
 - s'assurer que le nombre de propositions soit suffisant;
 - mettre la liste des sujets de recherches de diplômes à la disposition des étudiants dès le début de l'année académique.

Article 2

1. Le délai d'inscription à la recherche de diplôme et aux unités de valeur est fixé à un mois après le début de l'année universitaire.
2. Lorsque l'enseignant sous la responsabilité duquel l'étudiant effectue son travail de recherche n'assure pas une uv de spécialisation, il détermine le séminaire qui ne fera pas l'objet d'une évaluation, en accord avec l'étudiant et l'enseignant assurant le séminaire.

Article 3

L'enseignant sous l'autorité duquel un étudiant effectue une recherche :

- aide l'étudiant à réaliser son travail;
- évalue le mémoire de recherche élaboré par l'étudiant en collaboration avec deux membres du corps enseignant de la Faculté (à l'exclusion des assistants) ou titulaires d'un doctorat de la Section de psychologie.

Article 4

Chaque année, le collège des professeurs désigne en son sein les responsables des séminaires de spécialisation.

Article 5

Les responsables des séminaires de spécialisation établissent en début d'année académique la liste des travaux à accomplir par l'étudiant.

III.4. Directives concernant les travaux de diplôme de spécialisation

1. Les thèmes des travaux de diplôme (recherche empirique ou expérimentale) portent sur le domaine de la psychologie.
2. L'étudiant rédigera un projet détaillé du travail qu'il soumettra (préalablement à la recherche) à un enseignant habilité par le règlement à diriger des travaux de diplôme. C'est sur la base de ce projet que l'enseignant acceptera ou non la direction du travail.
3. La rédaction du mémoire de diplôme de spécialisation comporte les parties suivantes : introduction, méthode, présentation des résultats, discussion et conclusion, bibliographie. En outre, l'auteur joint un résumé de son travail (une à trois pages).
4. L'introduction présente la littérature scientifique existante dans le domaine, précise la position du problème et les variables en jeu, spécifie les hypothèses et justifie la méthode employée.
5. La partie consacrée à la méthode doit permettre à un autre chercheur de reproduire la même expérience. Elle indique en particulier les conditions de récolte des données (effectuée par l'étudiant) et décrit la population étudiée.
6. Les résultats sont présentés de manière claire et précise, permettant de vérifier les hypothèses. Les données brutes figurent en annexe d'un exemplaire du mémoire.
7. La discussion et la conclusion examinent la validité des résultats en référence aux hypothèses. Cette partie traite aussi des conséquences théoriques et éventuellement pratiques du travail et de son originalité. Elle suggère les prolongements éventuels de la recherche.
8. Les références bibliographiques fournissent une revue satisfaisante des publications importantes et des contributions récentes dans le domaine.
9. Trois exemplaires du mémoire de diplôme de spécialisation en psychologie sont remis à l'enseignant qui a dirigé le travail. En outre, un quatrième exemplaire est déposé au secrétariat des étudiants avant la soutenance du mémoire. Après l'obtention du diplôme, cet exemplaire est enregistré à la bibliothèque de la FPSE et mis à disposition des usagers.

N.B. : il est suggéré aux candidats de se référer à un manuel de publication, tel que le Manuel de l'American Psychological Association, par exemple.

IV. REGLEMENTS D'ETUDES II

Entrés en vigueur en octobre 1995

IV.1. Règlement du diplôme de Logopédie

Accepté par le Conseil de l'Université le 28 juin 1995
Sous réserve de l'approbation du D.I.P.

Article 23

1. Le diplôme de logopédie est décerné par l'Université de Genève conformément à la convention passée entre les Universités de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Fribourg en vue de la coordination des études de psychologie en Suisse Romande.
2. Dans le cadre de cette convention, les candidats titulaires d'une demi-licence en psychologie ou d'un titre jugé équivalent, peuvent se présenter à la sélection pour le diplôme de logopédie, selon les modalités spécifiées à l'article 24 du présent règlement.
3. Les étudiants de logopédie de l'Université de Neuchâtel, qui souhaitent venir poursuivre leurs études de logopédie à Genève, seront admis au deuxième cycle de la licence de psychologie selon les équivalences établies dans le cadre de la coordination romande relative aux enseignements de logopédie et à la condition d'avoir réussi la procédure d'admission visée à l'article 24.2 ci-dessous.
4. Le diplôme de logopédie s'effectue en parallèle avec les études de deuxième cycle de psychologie et aboutit à l'obtention de la licence en psychologie et du diplôme de logopédie reconnu par la Confédération.
5. Le diplôme de logopédie s'effectue conformément aux dispositions du règlement-cadre fédéral¹⁾ pour les études de logopédie en Suisse.

CONDITIONS D'ADMISSION

Article 24

1. Pour être admis au diplôme de logopédie, les candidats doivent être titulaires de la propédeutique (art. 7 et 15 du règlement de la licence en psychologie) et de la demi-licence en psychologie (art. 8,10 et 16 du règlement de la licence en psychologie) ou d'un titre jugé équivalent.
2. En outre, les candidats doivent se soumettre à une procédure d'admission comportant:
 - la présentation d'un dossier
 - la participation à un entretien
 - la participation à des examens d'aptitudes.

¹⁾ Pour obtenir le règlement-cadre fédéral, s'adresser à la conseillère aux études de la Section de psychologie

Le responsable académique du diplôme établit des directives internes régissant les modalités d'admission, ainsi que les délais d'inscription. Ces directives sont adoptées par le Conseil de Faculté.

3. L'admission est décidée par le bureau exécutif du diplôme de logopédie qui est composé du responsable académique du diplôme, de l'enseignant chargé de la coordination du diplôme de logopédie, d'un professeur délégué de la Section de psychologie et d'un professeur délégué de la Section des sciences de l'éducation.
4. Des cours pré-requis du 1er cycle de la licence en psychologie sont, en outre, nécessaires pour l'admission au diplôme de logopédie. Ils sont définis chaque année dans le Plan d'Etudes adopté par le Conseil de Faculté.
5. Des équivalences relatives à la formation antérieure peuvent être octroyées par le doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE), suite à un préavis de la commission d'équivalences désignée par le Collège des professeurs de la Section de psychologie.

DURÉE DES ETUDES

Article 25

1. Les études du diplôme de logopédie durent au moins trois ans. Elles comprennent au moins 2500 heures, dont un tiers au moins est réservé à la formation pratique (travaux pratiques et stage).
2. La durée des études est de 6 semestres au minimum (10 au maximum): elle se décompose en 4 semestres d'études (6 au maximum) et en 2 semestres de stage (4 au maximum)
3. Tout dépassement des délais maxima précités entraîne l'élimination de l'étudiant de la Section de psychologie.
4. Dans des situations exceptionnelles, une prolongation des délais peut être accordée par le doyen de la Faculté.
5. En ce qui concerne la durée des études, le doyen de la Faculté peut exceptionnellement accorder une dérogation à la durée minimum.
6. Sur demande motivée adressée au doyen de la Faculté, le président de la Section de psychologie peut accorder un congé pour une période de 1 ou 2 semestres, renouvelable dans les limites de l'article 19 du Règlement de l'Université de Genève.

STRUCTURE DU DIPLÔME DE LOGOPÉDIE

Article 26

1. Le diplôme de logopédie est organisé sur 6 semestres dont la répartition est la suivante:
 - 4 semestres minimum (6 semestres maximum) d'études dans le cadre du 2ème cycle d'études en psychologie
 - 2 semestres (4 semestres maximum), post-licence en psychologie, de stage incluant un mémoire de diplôme
2. Conformément au règlement-cadre fédéral, les enseignements relatifs à la logopédie se répartissent dans les 5 domaines suivants:
 - Domaine logopédique
 - Domaine psychologique

- Domaine pédagogique
 - Domaine linguistique
 - Domaine médical (neurologie, oto-rhino-laryngologie, psychiatrie, stomatologie)
3. Dans le cursus du 2ème cycle de psychologie, certains enseignements sont obligatoires pour les étudiants en logopédie; ceux-ci sont spécifiés d'année en année dans le plan d'études de logopédie, adopté par le Conseil de Faculté.

DÉROULEMENT DES ETUDES

Article 27

1. Les enseignements relatifs à la logopédie se répartissent selon les 4 axes suivants:
 - Axe A. Troubles du langage chez l'enfant
 - Axe B. Audiophonologie, phoniatrice et voix
 - Axe C. Langage et handicap
 - Axe D. Neuropsychologie du langage
2. Ces enseignements sont dispensés sous forme de:
 - cours dans les domaines constitutifs du diplôme
 - séminaires de logopédie
 - travaux pratiques de logopédie
3. Les travaux pratiques sont organisés sous la direction du responsable académique du diplôme de logopédie et effectués sous le contrôle de logopédistes-responsables dans des institutions scolaires et hospitalières et dans des services agréés par le responsable académique précité.
4. La liste des enseignements relatifs à la logopédie figure dans le Plan d'Etudes, adopté par le Conseil de Faculté.

STAGE

Article 28

1. Le stage ne peut s'effectuer qu'après obtention de la licence en psychologie et la réussite des évaluations des enseignements relatifs à la logopédie.
2. La recherche d'une place de stage est de la responsabilité de l'étudiant.
3. La place de stage doit être agréée par le responsable académique du diplôme.
4. L'engagement, le déroulement et l'évaluation du stage sont de la responsabilité de l'institution concernée en accord avec le responsable académique du diplôme.

MÉMOIRE DE DIPLÔME

Article 29

1. Le mémoire de diplôme s'effectue pendant l'année de stage.
2. Ses modalités sont régies par le règlement interne relatif au mémoire de diplôme de logopédie adopté par le Conseil de Faculté.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. MODALITÉS GÉNÉRALES

Article 30

1. Les sessions d'examen ont lieu aux mois de juillet, d'octobre et de mars.
2. Les évaluations de première année et de deuxième année de logopédie doivent s'effectuer au mois de juillet de chaque année universitaire. Les sessions d'octobre et de mars sont des sessions de rattrapage.
3. Les examens sanctionnant la première année, la deuxième année et le stage doivent être présentés dans l'ordre. Les étudiants ne peuvent se présenter aux examens d'un niveau avant d'avoir réussi ceux du niveau précédent.
4. L'évaluation des enseignements se traduit par une note allant de 0 à 6, la note suffisante étant de 4. Chaque examen est acquis si la note est d'au moins 4. Il en est de même pour les évaluations aux séminaires et dans les travaux pratiques cliniques de logopédie. Ces notes sont attribuées à la suite d'examens individuels, écrits ou oraux et/ou sur la base de travaux prévus dans le plan d'études. Les rapports de travaux pratiques doivent être déposés auprès des secrétariats des étudiants pour consultation.
5. L'étudiant qui ne se présente pas à une session pour laquelle il est inscrit ou qui interrompt ses examens pour une raison de force majeure doit en informer immédiatement et par écrit le responsable académique du diplôme de logopédie et le doyen de la Faculté. Ce dernier apprécie les motifs invoqués. Si les motifs sont reconnus valables, les examens déjà présentés restent acquis et les examens non subis doivent obligatoirement être présentés à la session suivante. Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables ou si le candidat ne fournit aucun motif à l'appui de son absence, le candidat est considéré comme ayant échoué (note 0).
6. L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il était inscrit est considéré comme ayant échoué à cet examen (note 0).
7. Il n'est pas possible de se présenter plus de trois fois à l'évaluation d'un même enseignement.
8. Les examens échoués à la session de juillet font l'objet d'une réinscription automatique pour la session d'octobre.
9. Les examens sont soumis à l'appréciation d'un jury formé de 2 membres. Un des membres du jury doit faire partie du corps professoral ou être maître d'enseignement et de recherche, l'autre membre doit être porteur d'un grade universitaire.

2. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES À LA FIN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU DIPLÔME DE LOGOPÉDIE

Article 31

1. La première année est réussie lorsque l'étudiant a obtenu une note d'au moins 4 à chacun des examens portant sur les cours, les séminaires et les travaux pratiques de première année dans les divers domaines de la logopédie, spécifiés d'année en année dans le plan d'études.

2. Les étudiants en logopédie doivent avoir réussi les examens relatifs aux cours, aux séminaires de logopédie et aux travaux pratiques cliniques, avant de pouvoir accéder à la deuxième année de logopédie.

3. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES À LA FIN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DU DIPLÔME DE LOGOPÉDIE

Article 32

1. La deuxième année est réussie lorsque l'étudiant a obtenu une note d'au moins 4 à chacun des examens portant sur les cours, les séminaires et les travaux pratiques de deuxième année dans les divers domaines de la logopédie, spécifiés d'année en année dans le plan d'études.
2. Sous peine d'élimination du diplôme de logopédie, la deuxième année doit être réussie au plus tard 6 semestres après l'admission au diplôme de logopédie.
3. L'étudiant n'ayant pas réussi les examens de deuxième année de logopédie à la session d'octobre est admis conditionnellement en année de stage.
4. Toutefois, les étudiants en logopédie doivent avoir réussi la licence en psychologie avant de pouvoir effectuer leur année de stage.
5. La recherche de deuxième cycle dont l'accomplissement est exigé pour la licence en psychologie doit être effectuée dans le domaine de la psycholinguistique ou dans un domaine jugé équivalent par le responsable académique du diplôme.

4. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES: STAGE

Article 33

1. A la fin du 1er trimestre, le(s) responsable(s) de stage rédige(nt) un court rapport indiquant les éléments positifs du travail du stagiaire et ceux nécessitant une attention particulière dans la suite du stage. Ce rapport est cosigné par l'étudiant et remis au responsable académique du diplôme.
2. A la fin du stage, le responsable clinique note le stage sur une échelle allant de 0 à 6. Le stage est acquis si la note est d'au moins 4.
3. En cas d'échec, l'étudiant a une seule possibilité de refaire un stage.

5. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES: MÉMOIRE DE DIPLÔME

Article 34

1. L'évaluation du mémoire de diplôme est basée sur le travail écrit et sur sa soutenance orale.
2. La commission du mémoire définie par le règlement interne relatif au mémoire de diplôme de logopédie évalue le travail écrit et lui attribue une note.
3. En cas d'attribution d'une note insuffisante au travail écrit, l'étudiant peut le représenter à deux reprises.
4. Si cette note est suffisante (au moins 4), une date de soutenance orale est fixée.
5. En cas d'attribution d'une note insuffisante à la soutenance orale (moins de 4), l'étudiant peut représenter cette dernière une deuxième fois seulement.

6. Dans le cas d'un troisième échec au travail écrit ou d'un deuxième échec à la soutenance orale, l'étudiant est éliminé du diplôme de logopédie.

OBTENTION DU DIPLÔME DE LOGOPÉDIE

Article 35

Le diplôme de logopédie est obtenu par l'étudiant qui a réussi sa première année d'études, sa deuxième année d'études, son stage et son mémoire de diplôme conformément aux dispositions précitées.

ELIMINATION

Article 36

1. Est définitivement éliminé, l'étudiant qui:
 - a) ne respecte pas les délais prévus à l'article 25;
 - b) ne satisfait pas aux conditions fixées par les articles 30 à 32 en matière de contrôle des connaissances, 33 en matière d'évaluation du stage et 34 en matière d'évaluation du mémoire de diplôme.
2. Les éliminations sont prononcées par le doyen de la Faculté.

VOIES DE RE COURS

Article 37

En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès de la conseillère aux études de la Section de psychologie ou de l'administratrice de la Faculté.

MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Article 38

1. Sur préavis de la commission d'équivalences et du responsable académique du diplôme, la présidence de la Section de psychologie peut autoriser des étudiants admis au diplôme de logopédie à suivre un programme de cours ou un stage de logopédie dans une autre université, suisse ou étrangère.
2. Ce programme remplace, en tout ou en partie, une année d'études ou de stage dans le diplôme de logopédie.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 39

1. Tous les étudiants sont soumis au présent règlement.
2. Les étudiants en cours de formation au moment de son entrée en vigueur peuvent demander, par écrit au doyen, à être soumis à l'ancien règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 40

Le présent règlement entre en vigueur en automne 1995.

IV.2. Règlement interne relatif au Mémoire du Diplôme de Logopédie

Accepté par le Conseil de Faculté le 23 février 1995

I. GENERALITES

1. Le mémoire de diplôme doit porter sur un thème qui est pertinent pour la pratique logopédique; il est souhaitable que ce thème soit choisi par l'étudiant.
2. Le choix du thème doit être porté à la connaissance du responsable légal du service de l'institution dans lequel le stage a lieu.
3. Le mémoire de diplôme doit être présenté sous forme d'un texte dactylographié, éventuellement accompagné d'autres documents (annexes). Il comporte en principe de 100 à 150 pages (pages d'environ 30 lignes de 50 signes chacune) : ces nombres peuvent être adaptés à la nature des mémoires.
4. Le mémoire de diplôme est rédigé en français. Avec l'accord des membres de la commission, l'étudiant peut rédiger le mémoire dans une autre langue.
5. Le mémoire constitue un travail individuel.

II. DIRECTION DU MEMOIRE

1. La direction du mémoire est assurée par un membre du corps professoral de la FPSE; elle peut également être confiée à un MER, MA ou CE titulaire de doctorat. Sur décision du responsable académique du diplôme, la co-direction du mémoire peut être confiée à une personne extérieure à la FPSE, pour autant qu'elle soit titulaire d'un doctorat.
2. L'étudiant demande à une des personnes indiquées ci-dessus et spécialisée dans le champ de son projet de devenir directeur du mémoire.
3. Si l'enseignant accepte, l'étudiant soumet le projet et la composition de la commission à l'approbation du responsable académique du diplôme.
4. Le directeur supervise le travail de l'étudiant et le conseille jusqu'à la rédaction finale du mémoire.

III. COMMISSION DU MEMOIRE

1. La commission comporte au minimum trois membres, dont le directeur du mémoire et le responsable académique du diplôme de logopédie (ou une personne désignée par lui).
2. Une personne externe à la Faculté - généralement le responsable de stage de 3e année - peut être membre de la commission, pour autant qu'elle ait les compétences nécessaires et qu'elle soit titulaire d'un diplôme ou d'un titre universitaire jugé équivalent.
3. Tout changement de composition de la commission est soumis, par le directeur du mémoire, au responsable académique du diplôme.
4. La commission se réunit à la demande de l'étudiant ou de l'un de ses membres.

IV. DEPOT DU MEMOIRE

1. Pour l'évaluation du mémoire, la commission se constitue en jury.
2. L'étudiant soumet le travail écrit du mémoire à la commission, trois semaines au moins avant le début d'une session d'examens.

V. EVALUATION DU TRAVAIL ECRIT ET DE LA SOUTENANCE ORALE DU MEMOIRE

1. Le travail écrit est évalué par la commission; si une note suffisante est accordée (au moins 4), une date de soutenance orale est fixée. En cas d'attribution d'une note insuffisante au travail écrit, l'étudiant peut représenter son travail écrit à deux reprises.
2. La soutenance orale a lieu pendant les sessions d'examens, à la période prévue par le Règlement d'Etudes du diplôme de logopédie (après un minimum de deux semestres et un maximum de quatre semestres).
3. La soutenance orale est d'une durée de deux heures environ. Elle débute par une présentation du travail écrit par l'étudiant (d'une durée d'environ vingt minutes) et est suivie d'une discussion entre l'étudiant et les membres du jury. S'il y a lieu, les errata seront annexés au travail écrit.
4. La soutenance du mémoire est publique.
5. En cas d'attribution d'une note insuffisante à la soutenance orale (note inférieure à 4), l'étudiant peut représenter cette dernière une deuxième fois seulement.
6. Le directeur du mémoire et les autres membres du jury signent le procès-verbal préparé par le secrétariat des étudiants. L'évaluation est basée sur le travail écrit et la soutenance orale.
7. Le résultat de l'évaluation du mémoire est transmis, par procès-verbal, au secrétariat des étudiants.
8. Le mémoire, une fois soutenu et accepté, est déposé à la bibliothèque de la FPSE, à condition d'avoir reçu l'approbation du responsable légal du service de l'institution dans lequel les données ont été recueillies.
9. Dans le cas d'un troisième échec au travail écrit ou d'un deuxième échec à la soutenance orale, l'étudiant est éliminé du diplôme de logopédie.

IV.3. Règlement du D.E.S. en Psychologie Clinique

Approuvé par le Conseil de l'Université le 31 mai 1995
Sous réserve de l'approbation du D.I.P.

TITRE

Article 1

La Section de psychologie de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation prépare à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures, ci-après D.E.S., en psychologie clinique, qui sanctionne une formation de 3ème cycle dans ce domaine.

COMITE SCIENTIFIQUE

Article 2

1. Le D.E.S. en psychologie clinique est placé sous la responsabilité d'un Comité scientifique.
2. Le Comité scientifique du D.E.S. en psychologie clinique se compose de cinq enseignants du domaine clinique et de deux représentants des institutions qui accueillent des stagiaires. Ces membres sont proposés par le Collège des professeurs de la Section et leur nomination est approuvée par le Conseil de Faculté.

ADMISSION

Article 3

Pour être admis au D.E.S. en psychologie clinique, le candidat doit :

1. Satisfaire aux conditions générales d'immatriculation requises par l'Université de Genève.
2. Etre en possession d'une licence en psychologie ou d'un titre jugé équivalent par la commission d'équivalence de la Section de psychologie.
3. Disposer d'une place de stage agréée par le Comité scientifique.
4. L'admission définitive se fait sur dossier et est décidée par le Comité scientifique du diplôme en fonction des possibilités d'encadrement.

DURÉE

Article 4

1. La durée des études pour l'obtention du D.E.S. en psychologie clinique est de 4 semestres au minimum et de 6 semestres au maximum.
2. Dans des situations exceptionnelles, une prolongation du délai peut être accordée par le doyen de la Faculté, sur préavis du Comité scientifique.

ORGANISATION DES ÉTUDES DU D.E.S.

Article 5

Les études comprennent :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| - des enseignements théoriques | (36 crédits ECTS) |
| - un stage agréé | (30 crédits ECTS) |
| - une recherche empirique | (30 crédits ECTS) ¹⁾ |

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

Article 6

1. L'enseignement théorique est organisé sous forme de modules composés de 20 heures d'enseignement (3 crédits ECTS). Chaque étudiant doit suivre un total de 12 modules répartis sur 4 semestres.
2. Sont obligatoires :
 - colloques de recherche (2 modules)
 - enseignements de méthodologie (2 modules)
3. Chaque étudiant choisit 8 modules en accord avec son directeur de recherche. Deux modules peuvent être pris dans d'autres structures facultaires ou universitaires de même niveau.
4. La liste des modules est arrêtée par le Comité scientifique chaque année au début du semestre d'été. Cette liste est approuvée par le Conseil de Faculté.

STAGE

Article 7

1. La durée du stage correspond à une année à mi-temps.
2. Trouver la place de stage est de la responsabilité du candidat.
3. Le lieu de stage doit être agréé par le Comité scientifique.
4. L'engagement, le déroulement et l'évaluation du stage sont de la responsabilité de l'institution, en accord avec le directeur de recherche, et donne lieu à un contrat entre le candidat, l'institution et le directeur de recherche.

1) ECTS : European community course credit transfer system (Système de transfert de crédit académiques de la communauté européenne).

LA RECHERCHE EMPIRIQUE

Article 8

1. Le travail s'inscrit dans le domaine de la Psychologie clinique et s'appuie sur le stage.
2. La durée de la recherche empirique correspond à une année à mi-temps.
3. Si la recherche s'appuie sur un matériel clinique, le projet doit être agréé par le responsable clinique de l'institution.
4. La recherche est dirigée par un membre du corps professoral ou un maître d'enseignement et de recherche, travaillant dans le domaine de la psychologie clinique, et agréé par le Comité scientifique.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCE : ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

Article 9

1. Les modalités d'évaluation (examen écrit, examen oral ou contrôle continu) retenues en vue de l'obtention des modules sont fixées par les enseignants responsables du module choisi et communiquées en début d'année. L'étudiant doit se présenter à la première évaluation au plus tard à la session d'exams qui suit l'enseignement.
2. Chaque module donne lieu à une évaluation. Pour chaque module, l'étudiant a droit à deux évaluations.
3. Chaque module est évalué selon une échelle de notes allant de 0 à 6.
4. L'enseignement théorique est considéré comme "acquis" lorsque la moyenne des notes est égale à 4 ou plus et qu'aucune note n'est égale ou inférieure à 2.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES : STAGE

Article 10

1. A la fin du 1er trimestre de stage, le responsable clinique rédige un court rapport indiquant les éléments positifs du travail du stagiaire et ceux nécessitant une attention particulière dans la suite du stage.
Ce rapport est cosigné par l'étudiant et remis au directeur de recherche.
2. A la fin du stage, le responsable clinique note le stage sur une échelle allant de 1 à 6. Le stage est acquis si la note est d'au moins 4.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES : RECHERCHE EMPIRIQUE

Article 11

1. Un mémoire individuel portant sur la recherche empirique doit être réalisé. Il fait l'objet d'une soutenance orale individuelle. Cette soutenance ne peut avoir lieu que lorsque les enseignements théoriques et le stage sont acquis.
2. Le mémoire et la soutenance font chacun l'objet d'une évaluation donnant lieu à une note. L'étudiant a droit à 2 évaluations.

3. Le mémoire de recherche et la soutenance sont évalués par une commission d'au moins 3 personnes dont le directeur de recherche, et au moins un membre du Comité scientifique (hormis le directeur de recherche). Le responsable clinique de l'institution qui a accueilli le stagiaire peut faire partie de la commission.
4. Le travail de recherche empirique est acquis lorsque l'étudiant obtient une moyenne de 4 ou plus, pour le mémoire et sa soutenance.

OBTENTION DU D.E.S.

Article 12

Le D.E.S. en psychologie clinique est décerné lorsque l'étudiant a :

- obtenu la moyenne de 4 ou plus pour l'enseignement théorique;
- obtenu la moyenne de 4 ou plus pour la recherche empirique;
- obtenu la note de 4 ou plus pour le stage.

ELIMINATION

Article 13

1. Est définitivement éliminé le candidat qui :
 - obtient une note éliminatoire, à savoir une note égale ou inférieure à 2;
 - n'obtient pas la note de 4 ou plus pour le stage;
 - après 2 tentatives, n'a pas obtenu la note moyenne de 4 pour les enseignements théoriques et la recherche empirique;
 - ne respecte pas les délais d'étude prévus à l'article 4.1.
2. L'élimination est prononcée par le doyen de la Faculté.

DISPOSITION TRANSITOIRES

Article 14

1. Les étudiants inscrits au diplôme de spécialisation en psychologie durant l'année universitaire 1994-1995, et désirant s'inscrire au D.E.S. en psychologie clinique, peuvent adresser au Comité scientifique du D.E.S. des demandes d'équivalence pour les cours communs aux deux formations et pour la recherche.
2. La même demande peut être adressée au Comité scientifique du D.E.S. en psychologie clinique pour valider un stage clinique.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 15

Le présent règlement entre en vigueur en octobre 1995.

IV.4. Règlement du D.E.S. en Psychologie Cognitive Expérimentale

Approuvé par le Conseil de l'Université le 31 mai 1995
Sous réserve de l'approbation du D.I.P.

TITRE

Article 1

La Section de psychologie de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation prépare à l'obtention d'un Diplôme d'études supérieures (ci-après DES) en psychologie cognitive expérimentale, qui sanctionne une formation de 3ème cycle dans le domaine de l'étude expérimentale des processus cognitifs.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Article 2

1. Le DES de psychologie cognitive expérimentale est placé sous la responsabilité d'un Comité scientifique.
2. Le Comité scientifique du DES de psychologie cognitive expérimentale se compose de trois personnes au moins et de cinq personnes au plus qui doivent être porteuses d'un doctorat en psychologie et travailler dans le domaine. Ces membres sont proposés par le Collège des professeurs de la Section de psychologie et leur nomination est approuvée par le Conseil de Faculté.

ADMISSION

Article 3

1. Pour être admis au DES en psychologie cognitive expérimentale, le candidat doit satisfaire aux conditions générales d'immatriculation requises par l'Université de Genève.
2. Pour être admis, il doit également être en possession d'une licence en psychologie ou d'un titre jugé équivalent par la Commission d'équivalences de la Section de psychologie.
3. Peuvent également être admis des candidats ne possédant pas les titres mentionnés à l'alinéa 2 mais dont les études ou l'expérience professionnelle leur permettent de suivre les enseignements du Diplôme.
4. Toute admission se fait sur dossier et est décidée par le Comité scientifique du Diplôme.

DURÉE

Article 4

1. La durée des études pour l'obtention du DES en psychologie cognitive expérimentale est de 2 semestres au minimum et de 4 semestres au maximum.
2. Dans des situations exceptionnelles, une prolongation du délai peut être accordée par le Doyen de la Faculté, sur préavis du Comité scientifique.

ORGANISATION DES ÉTUDES DU D.E.S.

Article 5

1. Les études conduisant au DES comprennent :
 - un enseignement théorique (correspondant globalement à 30 crédits norme ECTS);
 - une recherche empirique (correspondant également à 30 crédits norme ECTS)¹⁾.
2. Il est possible de suivre uniquement l'enseignement théorique, sans entreprendre de recherche empirique. Dans ce cas, une Attestation d'Etudes Supérieures en psychologie cognitive expérimentale peut être obtenue.

L'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

Article 6

1. L'enseignement théorique est organisé sous forme de modules comportant chacun 20 heures d'enseignement (3 crédits norme ECTS). Chaque étudiant doit suivre un total de 10 modules répartis en 4 modules obligatoires et 6 modules thématiques à option à choisir dans une liste mise à jour chaque année conformément à l'alinéa 4 ci-dessous.
2. Les 4 modules obligatoires comprennent :
 - 1 colloque de recherche (2 modules).
 - 1 enseignement de méthodologie (2 modules).
3. Les 6 modules thématiques à option sont choisis en accord avec le directeur de recherche. Deux des six modules peuvent être pris dans d'autres structures facultaires ou universitaires de même niveau.
4. La liste des modules thématiques à option du DES est examinée avant le début de l'année académique par le Collège des professeurs de la Section de psychologie, sur proposition du Comité scientifique, et approuvée par le Conseil de Faculté.

1) ECTS : European community course credit transfer system (Système de transfert de crédit académiques de la communauté européenne).

LA RECHERCHE EMPIRIQUE

Article 7

1. La recherche s'inscrit dans le domaine de la psychologie cognitive expérimentale. Sa durée équivaut à un semestre d'études à plein temps.
2. La recherche peut être dirigée par un membre du corps professoral, ou un maître d'enseignement et de recherche, poursuivant au sein de la section de psychologie des recherches dans le domaine de la psychologie cognitive expérimentale.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES : ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

Article 8

1. Les formes d'évaluation sont l'examen écrit, l'examen oral ou le travail personnel. Le contrôle continu est possible. Les modalités d'évaluation retenues en vue de l'obtention de chaque module sont fixées par les enseignants responsables du module choisi et communiquées en début d'année.
2. Chaque module donne lieu à une évaluation. Pour chacun, l'étudiant a droit à deux évaluations. L'étudiant doit se présenter à la première évaluation au plus tard à la session d'examen qui suit immédiatement la fin du module.
3. L'évaluation des modules se traduit par une note de 0 à 6.
4. L'enseignement théorique est considéré comme "acquis" lorsque la moyenne des notes est égale à 4 ou plus et qu'aucune note n'est égale ou inférieure à 2.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES : RECHERCHE EMPIRIQUE

Article 9

1. Un mémoire individuel portant sur la recherche empirique doit être réalisé. Il fait l'objet d'une soutenance orale individuelle.
2. Le mémoire et la soutenance font chacun l'objet d'une évaluation donnant lieu à une note. L'étudiant a droit à deux évaluations.
3. Le mémoire de recherche et la soutenance sont évalués par une commission d'au moins 3 personnes dont le directeur de recherche et au moins un membre du comité scientifique (hormis le directeur de recherche).
4. Le travail de recherche empirique est acquis lorsque l'étudiant obtient une moyenne de 4 ou plus pour le mémoire et sa soutenance.

OBTENTION DU D.E.S. ET DE L'ATTESTATION

Article 10

1. Le DES est décerné lorsque l'étudiant a
 - obtenu la moyenne de 4 ou plus pour l'enseignement théorique;
 - obtenu la moyenne de 4 ou plus pour la recherche empirique.

2. L' Attestation d'Etudes Supérieures en psychologie cognitive expérimentale est décernée aux étudiants ayant obtenu une moyenne de 4 ou plus pour l'enseignement théorique et n'ayant pas entrepris de recherche empirique.

ELIMINATION

Article 11

1. Est définitivement éliminé le candidat qui:
 - obtient une note éliminatoire, à savoir une note égale ou inférieure à 2;
 - après 2 tentatives, n'a pas obtenu la note moyenne de 4 pour l'enseignement théorique et pour la recherche empirique;
 - ne respecte pas les délais d'études prévus à l'article 4.1.
2. L'élimination est prononcée par le doyen de la Faculté.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 12

Les étudiants inscrits au Diplôme de spécialisation en psychologie durant l'année universitaire 1994-95 et désirant s'inscrire au DES en psychologie cognitive expérimentale peuvent adresser au Comité scientifique du DES des demandes d'équivalence pour les cours communs aux deux formations et pour la recherche.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 13

Le présent règlement entre en vigueur en octobre 1995.

* * * * *

Note interne concernant la future Ecole Doctorale de Psychologie Cognitive Expérimentale

L'école doctorale conduit à une thèse portant sur les domaines suivants : psychologie cognitive, psychologie expérimentale des perceptions, psychologie expérimentale du développement, psycholinguistique, psychologie différentielle, psychologie des émotions, psychologie sociale et neuropsychologie.

Les études de l'Ecole doctorale durent trois ou quatre ans. Les enseignements doctoraux sont concentrés dans les deux premières années, la ou les dernières années étant consacrées principalement à la rédaction du doctorat.

La première année est sanctionnée par le DES de psychologie cognitive expérimentale (200 heures d'enseignement et une recherche expérimentale). Les années suivantes conduisent au Doctorat au niveau duquel une option "Psychologie cognitive expérimentale" est à l'étude. Dans le cadre de cette option, le doctorant doit suivre de nouveaux enseignements (80 heures annuelles) à choisir dans la liste des enseignements du DES. En outre, il doit participer au colloque de recherche de l'école doctorale.

Dans le cadre de l'Ecole doctorale, un nombre limité de bourses est octroyé chaque année, pour deux ans, à des étudiants de niveau post-DES.

N.B. Le projet d'Ecole doctorale de psychologie cognitive expérimentale est coordonné avec le programme plurifacultaire de neurosciences cognitives organisé conjointement par la FPSE, la Faculté de Médecine et la Faculté des Sciences. Cette coordination consiste, d'une part, en ce que les modules plurifacultaires de neurosciences cognitives sont des modules à part entière de l'Ecole doctorale de psychologie cognitive expérimentale et, d'autre part, en ce que certains des enseignements de cette Ecole pourront à l'avenir être proposés comme des modules optionnels pour les étudiants du programme menant à un certificat plurifacultaire de neurosciences cognitives actuellement à l'étude.

Responsable de l'Ecole doctorale : Prof. Pierre Bovet.

IV.5. Règlement du D.E.S. en Psychologie Sociale

**Approuvé par le Conseil de l'Université le 28 juin 1995
Sous réserve de l'approbation du D.I.P.**

TITRE

Article 1

La Section de psychologie de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation prépare à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures (ci-après D.E.S.) en psychologie sociale, qui sanctionne une formation de 3ème cycle dans ce domaine.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Article 2

1. Le D.E.S. en Psychologie sociale est placé sous la responsabilité d'un Comité scientifique.
2. Le Comité scientifique se compose de trois à cinq membres du corps enseignant de la section titulaires d'un doctorat et effectuant des recherches dans le domaine de la psychologie sociale. Le Comité scientifique est proposé par le Collège des professeurs de la Section et approuvé par le Conseil de Faculté.

ADMISSION

Article 3

Pour être admis au D.E.S. en Psychologie sociale, le candidat doit:

1. Satisfaire aux conditions générales d'immatriculation requises par l'Université de Genève.
2. Etre en possession d'une licence en psychologie ou d'un titre jugé équivalent par la commission d'équivalence de la Section de psychologie.
3. Avoir suivi des enseignements de psychologie sociale pour un total de 240 heures, dont la moitié au moins de niveau du deuxième cycle.
4. L'admission définitive se fait sur dossier et est décidée par le Comité scientifique du diplôme en fonction des possibilités d'encadrement.

DURÉE

Article 4

1. La durée des études pour l'obtention du D.E.S. en Psychologie sociale est de 2 semestres au minimum et de 4 semestres au maximum.
2. Dans des situations exceptionnelles, une prolongation du délai peut être accordée par le Doyen de la Faculté, sur préavis du Comité scientifique.

ORGANISATION DES ÉTUDES DU D.E.S.

Article 5

Les études comprennent:

- des enseignements théoriques et méthodologiques en psychologie sociale (30 crédits ECTS¹⁾)
- une recherche en psychologie sociale (30 crédits ECTS).

L'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

Article 6

1. L'enseignement théorique est organisé sous forme de modules composés de 30 heures d'enseignement accompagnés d'un travail personnel (10 crédits ECTS par module). Chaque étudiant doit suivre un module méthodologique et deux modules thématiques. Deux modules peuvent être pris dans d'autres structures facultaires ou universitaires de même niveau, en accord avec le Comité scientifique.
2. La liste des modules est arrêtée chaque année par le Comité scientifique. Cette liste est proposée par le Collège des professeurs de la Section et approuvée par le Conseil de Faculté.

LA RECHERCHE

Article 7

1. La recherche développe une problématique théorique en psychologie sociale qui doit obligatoirement aboutir à une opérationnalisation impliquant le recueil et l'analyse de données.
2. La durée de la recherche empirique correspond à un semestre d'études à plein-temps.
3. La recherche est dirigée par un membre du corps enseignant de la section titulaire d'un doctorat et effectuant des recherches en psychologie sociale.
4. Sur proposition du Comité scientifique, le Collège des professeurs de la Section peut accepter la désignation d'un co-directeur de la recherche extérieur à la Section.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES : ENSEIGNEMENTS

Article 8

1. La modalité d'évaluation retenue en vue de l'obtention des modules est la rédaction d'un travail personnel dans le champ d'études couvert par les modules.
2. Chaque module donne lieu à une évaluation. Pour chaque module, l'étudiant a droit à deux évaluations.
3. Chaque module est évalué selon une échelle de notes allant de 0 à 6.
4. L'enseignement théorique est acquis lorsque la moyenne des évaluations des trois modules théoriques est égale ou supérieure à 4.

1) ECTS : European community course credit transfer system (Système de transfert de crédit académiques de la communauté européenne).

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES : RECHERCHE

Article 9

1. Un mémoire individuel portant sur la recherche empirique doit être réalisé. Il fait l'objet d'une soutenance orale individuelle.
2. Le mémoire et la soutenance font chacun l'objet d'une évaluation donnant lieu à une note. L'étudiant a droit à 2 évaluations.
3. Le mémoire de recherche et la soutenance sont évalués par une commission d'au moins 3 personnes titulaires d'un doctorat, dont le directeur de recherche et au moins un membre du Comité scientifique autre que le directeur de recherche.
4. La recherche est acquise lorsque la moyenne des évaluations du mémoire et de la soutenance est égale ou supérieure à 4.

OBTENTION DU D.E.S.

Article 10

Le D.E.S. en Psychologie sociale est décerné lorsque l'étudiant a :

- obtenu la moyenne de 4 ou plus pour l'ensemble des trois modules d'enseignement.
- obtenu la moyenne de 4 ou plus pour la recherche empirique et sa soutenance.

ELIMINATION

Article 11

1. Est définitivement éliminé le candidat qui :
 - après 2 tentatives, n'a pas obtenu la note moyenne de 4 au minimum pour les trois modules d'enseignements ou pour la recherche empirique et sa soutenance.
 - ne respecte pas les délais d'étude prévus à l'article 4.1.
2. L'élimination est prononcée par le doyen de la Faculté.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 12

Les étudiants inscrits au diplôme de spécialisation en psychologie durant l'année universitaire 1994-1995, et désirant s'inscrire au D.E.S. en psychologie sociale, peuvent adresser au Comité scientifique du D.E.S. des demandes d'équivalence pour les cours communs aux deux formations et pour la recherche.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 13

Le présent règlement d'études entrera en vigueur en octobre 1995.

V. REGLEMENTS D'ETUDES FACULTAIRES

Entrés en vigueur en octobre 1994

V.1. Règlement du Doctorat

Approuvé par le D.I.P. le 29 août 1994

Pour être admis à préparer une thèse de doctorat en Psychologie, le candidat doit être titulaire d'une licence en Psychologie de l'Université de Genève ou d'un titre universitaire jugé équivalent. Il peut s'inscrire en vue de la préparation d'un projet de doctorat si, remplissant les conditions générales, il présente un sujet de thèse accepté par un enseignant de la faculté.

Le règlement d'études concernant le doctorat en psychologie ainsi que les directives administratives relatives à la présentation du projet de doctorat et à la soutenance de thèse sont à disposition auprès de la Conseillère aux études en psychologie et auprès de son secrétariat.

V.2. Diplôme d'Etudes Supérieures "STAF" (TECFA - Technologies de Formation et Apprentissage)

TECFA est une unité d'enseignement et de recherche dédiée aux technologies de formation. Elle est le maître d'œuvre du diplôme d'études supérieures "STAF" (Sciences et Technologies de l'Apprentissage et de la Formation).

Le profil visé par ce diplôme est celui d'un professionnel capable de participer à la conception et à l'évaluation de logiciels de formation, d'apprentissage ou de communication. Le diplôme "STAF" exploite intensivement les nouvelles technologies de l'information comme moyen d'enseignement (et non seulement comme objet de cet enseignement). La formule proposée consiste à découper l'année académique en six périodes de 5 semaines. Chaque période comprend une semaine de cours intensif, elle est suivie de quatre semaines de travail à domicile supervisé par courrier et conférences électroniques.

L'ensemble des enseignements sont répartis sur deux années. Dans son format standard, la première année comporte huit UV d'enseignement :

- Conception et Evaluation des Environnements d'Apprentissage;
- Interaction Personne-Machine;
- Image, Son et Communication;
- Systèmes d'Information et Communication Médiatisée par Ordinateur;
- Informatique et Transformation des Pratiques d'Enseignement;
- Réalisation de Logiciels Educatifs;
- Enseignement et Formation à Distance;
- Techniques Multimédias et Infographie.

La seconde année est entièrement consacrée au stage et au mémoire. 2 UV à option complètent la formation. Elles peuvent être préparées pendant l'une ou l'autre des années du diplôme.

L'admission au diplôme se fait sur dossier de candidature. Ces candidatures sont examinées par une commission lors de deux sessions (juillet et septembre). Le diplôme "STAF" est ouvert, prioritairement, aux licenciés en psychologie et en sciences de l'éducation. L'admission de candidats licenciés dans une autre discipline est possible mais il peut leur être demandé d'effectuer un complément de formation.

Comité scientifique :
Patrick Mendelsohn (PO), directeur
Pierre Dillenbourg (MER)
F.D. Giezendanner (CE)
Daniel Peraya (MER)
Daniel Schneider (col.sci.)

Renseignements et dossier de candidature :

Secrétariat TECFA - Mme Françoise SCHMITT
FPSE - 9, route de Drize - 1227 Carouge
Bur. D331 - tél. 705.96.39

VI. LISTES ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE

VI.1. Listes des enseignements

PREMIERE ANNEE : liste des cours pour les groupes A, B et C

Groupe A : Psychologie I

3 uv à choisir parmi les enseignements de

- A1 Psychologie générale
- A2 Psychologie expérimentale
- A3 Psychologie sociale (E 4h.)
- A4 Psychologie de l'émotion (H. 4h.)

Groupe B : Psychologie du développement I

3 uv à choisir parmi les enseignements de

- B1 Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- B2 Psychologie génétique
- B3 Psychologie du langage
- B4 Psychologie de la sensorimotricité

Groupe C : Instruments et méthodes I

3 uv à choisir parmi les enseignements de

- C1 Physiologie du système nerveux
- C2 Démarche de recherche en éducation
- C3 Statistique I *
- C4 Méthodologie en psychologie

J.D. de Lannoy
M. Flückiger
G. Mugny
K.R. Scherer

J. Vonèche, F. Vidal
J. Montangero
U. Frauenfelder
A. Bullinger

M. Mühlthaler,
J.J. Dreifuss
E. Bayer
P. Viviani
Ch. Gillièron-
Paléologue

DEUXIEME ANNEE : liste des cours pour les groupes A, B et C

Groupe A : Psychologie II

3 uv à choix parmi les enseignements de

- A5 Ethologie (étude synchronique, phylo- et ontogénétique du comportement animal)(H 95)
- A6 Psychologie différentielle
- A7 Psychopathologie
- A8 Psychologie cognitive

A. Etienne
A. de Ribaupierre
Ch. Bailleux
D. Stern
P. Bovet

Groupe B : Psychologie du développement II

3 uv à choix parmi les enseignements de

- B5 Psychologie de l'éducation
- B6 Le développement de la personnalité et ses troubles
- B7 Le développement et les apprentissages moteurs
- B8 Développement cognitif

A. Munari
E. Schmid-Kitsikis
C.-A. Hauert
P. Mounoud,
M. Badan, P. Zesiger

Groupe C : Instruments et méthodes II

3 uv à choix parmi les enseignements de

- C5 Statistique II
- C7 Méthodes multivariées et traitement informatique
- C8 Méthodes d'observation du jeune enfant
- C9 Introduction aux méthodes d'inférence statistique pour la recherche en psychologie

P. Viviani
M. Reicherts
Ch. Robert-Tissot
G. Pini

UNITES DE VALEUR A CHOIX DU PREMIER CYCLE (1ère et 2ème années)

UV1 Introduction à la psychologie clinique

P. Jaffé

UV2 Bases neuro-biologiques des comportements

J. Richard

UV3 Introduction à l'informatique en sciences humaines

P. Mendelsohn

Ces uv peuvent également être choisies parmi les enseignements des groupes A, B et C non choisis par l'étudiant. L'une d'entre elles peut être prise dans les enseignements du premier cycle de la section des sciences de l'éducation et les enseignements de toutes les facultés de l'Université de Genève. Une uv prise en dehors de la section doit nécessairement comporter par année 2 heures hebdomadaires d'enseignements, séminaires y compris, et une évaluation.

* Cours portant sur les méthodes quantitatives et qualitatives d'analyse de données

TRAVAUX PRATIQUES (2ème année)

- TP1 Psychologie génétique
- TP2 Psychologie expérimentale
- TP3 Méthodologie
- TP4 Psychologie sociale
- TP5 Psychologie différentielle

M. Bovet
M. Flückiger,
B. Baumberger
Ch. Gillièron, E. Reith
G. Mugny, F. Butera
A. de Ribaupierre,
Ch. Bailleux

VI.2. Descriptifs des Enseignements *

E. BAYER

C2 - Démarche de recherche en éducation (Me 08-10h.) **

Ce cours d'introduction présente : 1) les principes méthodologiques qui guident les démarches d'observation (exigence d'objectivité, de fidélité et de validité, définition opérationnelle des variables, comparaison des variations systématiques et aléatoires); 2) une taxonomie des méthodes d'observation; 3) les caractéristiques des principales techniques d'observation systématique : a) des opinions, des intérêts, des attitudes et des valeurs; b) des aptitudes et des compétences cognitives; c) de mesure des résultats d'apprentissage ou de rendement scolaire; d) d'évaluation ou d'enregistrement des comportements, notamment d'interaction sociale.

M. BOVET

TP1 - Travaux pratiques de psychologie génétique (Lu 8-10h. et 13-16h.)

Introduction théorique à plusieurs problèmes opératoires de niveau concret et initiation à l'usage de la méthode clinique liée à la psychologie génétique.

Les travaux pratiques se divisent en deux périodes :

- a) interrogations d'enfants avec des épreuves opératoires;
- b) travail de recherche portant sur une variante d'une épreuve étudiée.

P. BOVET

A8 - Psychologie cognitive (Ve 14-16h.)

On situe la psychologie cognitive par rapport à la psychologie dans sa globalité et par rapport aux autres sciences de la cognition (neurosciences et sciences de l'ingénieur notamment). On souligne que le terme de cognition tend à remplacer aujourd'hui celui de connaissance car

il met mieux l'accent sur les activités intellectuelles des sujets. Ces activités sont modélisées sous la forme des traitements subis par les informations recueillies par l'organisme sur le milieu qui l'entoure. Le cours passe en revue les fonctions fondamentales (déjà présentes chez l'animal) modélisées par la psychologie cognitive : la perception, l'apprentissage et l'intelligence.

A. BULLINGER

B4 - Psychologie de la sensorimotricité (Lu 8-10h.)

Diverses approches de la sensorimotricité sont analysées dans une perspective développementale. L'accent principal est porté sur les mécanismes d'élaboration des systèmes sensoriels de l'homme.

Les problèmes généraux posés par les déficits sensorimoteurs sont abordés.

A. ETIENNE

A5 - Etude synchronique, phylo- et ontogénétique du comportement animal (Ma 10-12h et Je 10-12h.)*

Le cours concerne : 1) Les concepts éthologiques de base par rapport aux aspects moteurs, perceptifs et motivationnels du comportement; l'organisation générale des conduites rattachées à une fonction biologique déterminée.

2) La détermination de certaines composantes du comportement par le système génétique; l'évolution de ces composantes à la lumière de la théorie néodarwinienne; des éléments d'écoéthologie.

3) L'ontogenèse du comportement à partir de ses bases génétiques et sous l'influence de l'interaction du sujet avec son milieu.

Cet enseignement vise à sensibiliser les étudiants aux bases biologiques du comportement. En outre, les modèles présentés se situent à des niveaux apparemment simples mais illustrent la complexité générale propre à toute étude du comportement.

M. FLÜCKIGER

A2 - Psychologie expérimentale (Lu 14-16h.)

Histoire de la psychologie et théories des perceptions : passage de l'observation à l'expérience et notion de variable.

Repères historiques pour la compréhension de la démarche expérimentale. Les méthodes quantitatives et l'instrumentation. De la vérification d'une hypothèse à l'explication. Paradigmes d'élaboration d'une théorie scientifique en psychologie générale. L'étude des constances perceptives chez l'adulte et dans le développement de l'enfant.

* Par ordre alphabétique des noms des responsables des enseignements

** Les horaires sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications

* Ce cours sera exceptionnellement donné à raison de 4 h. par semaine durant le semestre d'hiver 1995-1996.

M. FLÜCKIGER**TP2 - Travaux pratiques de psychologie expérimentale (Ma 13-16h.)**

Introduction à l'expérimentation :

Semestre d'hiver : démonstrations complètes d'expériences-type. Exercices dans le domaine de l'apprentissage, la mémoire, le transfert, les associations verbales, la psychophysique et la formation de concepts. Etude des perceptions et sujets libres, à fixer avec les assistants.

Semestre d'été : expérimentations sur des thèmes libres choisis par les étudiants ou à l'aide des divers logiciels d'enseignement programmé de laboratoire. L'assistance sur les ordinateurs mis à disposition concerne une vingtaine d'expériences en psychologie expérimentale et cognitive avec support didactique informatisé. Il est aussi possible d'utiliser des techniques proposées : tachistoscopie, mouvements oculaires, électromyographie, introspection dirigée, détection de signaux, estimations de durées, couleurs, adaptation sensorimotrice, tests de dépendance du champ, équilibre postural, locomotion,vection, etc.

U. FRAUENFELDER**B3 - Psychologie du langage (Lu 16-18h.)**

La nature, la structure et les propriétés spécifiques du langage humain : qu'est-ce qui le différencie d'autres systèmes de communication ? Qu'est-ce qui le singularise en tant que faculté humaine ?

La psycholinguistique : son histoire et ses relations avec la linguistique, la psychologie, la biologie, l'intelligence artificielle et la sociologie.

Les facultés langagières :

- la perception des sons, l'accès lexical, la compréhension des énoncés et du discours;
- la production des unités phonologiques et lexicales, des énoncés et du discours;
- l'acquisition spontanée et l'apprentissage guidé des langues;
- la réflexion métalinguistique.

Ch. GILLIÈRON-PALÉOLOGUE**C4 - Méthodologie en psychologie (Je 08-10h.)**

En introduisant à la démarche de la recherche empirique, le cours vise à fournir à l'étudiant des critères pour estimer la validité des résultats publiés, et pour choisir les procédures les plus adéquates lorsqu'il entreprend ses propres recherches.

Cette introduction porte essentiellement sur les méthodes expérimentales et en aborde les chapitres principaux : rôle des hypothèses, variables, échelles de mesure, techniques et plans d'expérimentation, récolte des données, traitement des résultats, validation statistique.

Ch. GILLIÈRON-PALÉOLOGUE, E. REITH**TP3 - Travaux pratiques de méthodologie (Lu 13-16h.)**

Comment présenter une recherche de manière explicite et permettre au lecteur de comprendre la démarche effectuée ? Comment lire un article scientifique de manière critique ? Les TP permettent une réflexion sur l'adéquation entre la méthode de recherche et le problème psychologique étudié. Ils ont aussi pour but de rendre l'étudiant attentif à l'importance des aspects subjectifs de la recherche et aux a priori théoriques et méthodologiques qui guident le chercheur. Au travers des différents thèmes abordés, l'étudiant se familiarise avec la rédaction d'un rapport de recherche.

C.-A. HAUERT**B7 - Le développement et les apprentissages moteurs (Me 8-10h.)**

Ce cours examine les déterminants physiques, biologiques et psychologiques du développement et des apprentissages moteurs chez le sujet humain. Des repères théoriques de base sont présentés relatifs aux concepts généraux de développement et d'apprentissage, ainsi qu'aux théories du mouvement. Les faits de pathologie sont également envisagés.

P. JAFFE**UV1 - Introduction à la psychologie clinique (Je 8-10h.)**

Nous traiterons du développement de la personnalité et des interventions cliniques. L'accent sera d'abord mis sur la psychanalyse classique et les grands courants qu'elle a engendrés (Jung, Adler, Erikson, Sullivan, etc.). Nous passerons ensuite en revue plusieurs approches humano-phénoménologiques, systémiques et comportementalistes (Rogers, Ellis, Beck, Lazarus, etc.). En fin d'année divers thèmes, tels l'entretien anamnestique ou la construction de génogrammes seront abordés au choix. Ce cours est avant tout théorique, mais sera parfois illustré par des exemples cliniques. La lecture de nombreux textes est exigée.

J.D. de LANNOY**A1 - Psychologie générale (Ma 16-18h.)**

Objectif : caractériser l'approche expérimentale en psychologie montrant le lien entre théorie et méthode dans l'étude des conduites.

Contenu du cours : étude expérimentale de grandes phases de la conduite, comme perception, apprentissage, communication, émotion, motivation. Discussion, dans une perspective historique, des grandes conceptions théoriques en psychologie.

P. MENDELSON**UV3 - Introduction à l'informatique en sciences humaines (Ma 08-10h., Me et Je 10-12h.)**

L'uv doit permettre aux étudiants n'ayant pas reçu de formation systématique en informatique d'aborder cette discipline dans une perspective conciliant une approche "généraliste" et une approche "utilisateur". L'objectif est d'amener l'étudiant à savoir s'orienter, à explorer les capacités d'un nouveau système et à choisir l'environnement qui correspond le mieux à ses besoins relativement aux applications qu'il souhaite réaliser dans son domaine de compétence.

La formation contient plusieurs modules dont les contenus permettent d'appréhender progressivement la variété et la complexité des différents environnements de travail indispensables aux étudiants de Sciences Humaines : organisation de l'univers informatique (matériel, systèmes d'exploitation, logiciels, périphériques); découverte de 3 environnements de travail (éditeur de texte, tableur et base de données simple, hypertexte), à partir de problèmes-type résolus sur lesquels les étudiants peuvent travailler seuls en dehors des séances à partir du réseau; programmation élémentaire (structures de données, objets informatiques, structures algorithmiques élémentaires); intégration et communication entre les différents environnements étudiés et entre ordinateurs (transferts de fichiers, courrier électronique...).

J. MONTANGER

B2 - Psychologie génétique (Je 10-12h.)

Pour répondre à la question fondamentale de la psychologie génétique ("Comment les connaissances peuvent-elles devenir plus rigoureuses ou plus objectives ?"), le cours donne un aperçu du développement cognitif, de la naissance à l'adolescence.

L'objectif étant de constituer une introduction à la théorie de J. Piaget, les perspectives de cet auteur et ses principaux concepts explicatifs sont présentés et illustrés. En outre un choix de découvertes et thèses récentes en rapport avec le développement intellectuel est analysé du point de vue de la psychologie génétique piagétienne.

Les séminaires sont consacrés à la discussion de passages choisis de textes de Piaget.

P. MOUNOUD, M. BADAN, P. ZESIGER

B8 - Développement cognitif (Ve 08-10h.)

Le cours débutera par la présentation de diverses approches théoriques actuelles sur le développement cognitif. Puis, l'influence de différents facteurs (maturation, rôle du milieu, etc.) sur le développement sera discutée. Plusieurs domaines d'étude (notions d'objet et d'espace, image mentale, classification, sériation, nombre, théories de l'esprit, etc.) seront présentés et illustrés par des études expérimentales portant sur le bébé et l'enfant.

G. MUGNY

A3 - Psychologie sociale (E 4h.)(Ve 08-12h.)

Introduction à la psychologie sociale expérimentale. Les relations entre groupes. L'influence sociale. Fonctionnements interindividuels et fonctionnements socio-cognitifs. Introduction au développement socio-cognitif.

G. MUGNY, F. BUTERA

TP4 - Travaux pratiques de psychologie sociale (Lu 13-16h.)

Introduction à l'expérimentation psychosociologique. Concepts fondamentaux. La mise en situation expérimentale. Principaux paradigmes en psychologie sociale expérimentale. Pratique de l'expérimentation dans un domaine de recherche en psychologie sociale.

M. MÜHLETHALER, J.J. DREIFUSS

C1 - Physiologie du système nerveux (Ma 14-16h.)

Ce cours a pour objectif d'introduire à la physiologie du système nerveux. Trois chapitres seront plus spécifiquement traités :

1. **La cellule nerveuse.** La plus petite unité fonctionnelle du système nerveux, le neurone, sera décrit dans ses aspects essentiels : morphologie neuronale. Potentiel de membrane, potentiels d'action et potentiels synaptiques. Mécanismes de la neurotransmission.

2. **Vision.** En traitant le processus visuel depuis l'oeil jusqu'au cerveau, ce chapitre servira d'illustration aux principes fondamentaux de la physiologie sensorielle. Seront notamment considérés : la notion de récepteur rétinien, de voies afférentes et de traitement de l'information au niveau cortical.

3. Motricité. Ce chapitre permettra de donner une vue d'ensemble des mécanismes présidant à la mise en jeu de la musculature squelettique : physiologie musculaire. Moelle épinière et réflexes spinaux. Posture et oculomotricité. Mouvements volontaires et leur programmation.

A. MUNARI

B5 - Psychologie de l'éducation (Lu 10-12h.)

En se référant aux récents développements des différents courants de la psychologie et de l'épistémologie, on propose quelques réflexions sur les pratiques éducatives, scolaires et extra-scolaires, en vue de cerner les caractéristiques de la genèse du rapport que l'individu développe et entretient avec le savoir, et plus généralement avec la culture. Une attention particulière est réservée à la mise en évidence des processus psychologiques impliqués dans les diverses formes de communication de la culture, ainsi qu'à l'impact de ces dernières dans la relation éducative.

G. PINI

C9 - Introduction aux méthodes d'inférence statistique pour la recherche en psychologie (Me 16-18h.)

Rappels : nature d'un ensemble de données et niveaux de mesure des variables; les problèmes et les méthodes de la statistique descriptive. Construction et utilisation de la distribution centrée réduite.

Les principes et les domaines de la statistique inférentielle. Echantillons et population. Lois de probabilité et distributions d'échantillonnage. Les problèmes et les méthodes d'estimation : estimation "ponctuelle" et estimation par intervalle de confiance. Les problème et les méthodes de test d'hypothèse : corrélation entre variables et comparaison de groupes, appariés ou indépendants. Comparaison d'une distribution observée à une "norme". Introduction à l'analyse de la variance avec un ou deux facteur(s) de classification.

Lecture, analyse et discussion de publications ayant recours à différentes méthodes statistiques. Etude des résultats fournis par des programmes d'analyse des données.

M. REICHERTS

C7 - Méthodes multivariées et traitement informatique (Ve 12-14h.)

Il est proposé, dans ce cours, une introduction aux diverses méthodes d'analyse applicables en psychologie empirique. Le point de vue empirique impliquant une récolte des données et un traitement statistique de celles-ci, une partie du cours sera donc consacrée à cet aspect de la démarche scientifique. Le traitement des données sera abordé au moyen de l'étude de diverses techniques appropriées de la statistique multivariée (en se référant aussi aux bases statistiques univariées) : corrélations, corrélations partielles, analyse de régression multiple, analyse factorielle, analyse typologique, analyse de variance multivariée (factorielle et mesure répétée) et analyse discriminante.

L'objectif du cours (et des travaux pratiques qui l'accompagnent) est d'introduire les étudiants à l'utilisation de l'ordinateur et au maniement du logiciel statistique intégré SPSS et d'approfondir les notions de la statistique multivariée en les appliquant aux exemples de la recherche empruntant leurs données aux domaines de la psychologie clinique et de la psychologie de la santé.

Le cours comprend des travaux pratiques sur ordinateur qui se déroulent en plusieurs groupes et planches horaires.

A. de RIBAUPIERRE, Ch. BAILLEUX
A6 - Psychologie différentielle (Ve 10-12h.)

Ce cours vise à donner un aperçu large, et nécessairement rapide, de la psychologie différentielle en tant que méthode (approche psychométrique) et en tant que domaine. La partie Méthode (polycopié existant) comporte un bref rappel de notions statistiques de base, une présentation de l'approche corrélationnelle et de l'analyse factorielle du point de vue du psychologue utilisateur, ainsi qu'une présentation de la méthode des tests.

La psychologie différentielle en tant que domaine développe les chapitres suivants : organisation des conduites cognitives et de personnalité selon les approches psychométriques générales, et factorielles en particulier; groupement a priori d'individus selon différents critères (différences ethniques, différences de sexe, etc); origine des différences individuelles (méthode des adoptions et des jumeaux) et modèles récents d'analyse génétique des comportements.

Tout au long du cours, l'accent est mis sur les aspects théoriques et méthodologiques de la psychologie différentielle conçue en tant que discipline fondamentale, plus que sur les aspects appliqués.

TP5 - Travaux pratiques de psychologie différentielle (Lu 13-16h.)

But : introduire les étudiants à l'utilisation des tests psychologiques. Les étudiants administreront des tests couramment utilisés dans la pratique psychologique soit entre eux au sein des TP soit à des tiers, les résultats étant ensuite analysés d'un point de vue théorique et appliqué.

Différentes catégories de tests seront abordées, dans des domaines tels que le "verbal", le "spatial", "les batteries factorielles ou globales", "la personnalité", etc. Les étudiants seront sensibilisés aux problèmes de choix de l'analyse des processus sous-jacents aux tests. L'accent sera mis sur l'analyse de données, en particulier au moyen de l'approche corrélationnelle.

Au semestre d'été, il est demandé aux étudiants de réaliser une courte recherche portant sur la construction, la modification, ou la standardisation d'un test; une liste de thèmes sera proposée dans le courant du semestre d'hiver.

J. RICHARD
UV2 - Bases neuro-biologiques des comportements (Je 14-16h.)

Cet enseignement a d'abord pour objectif de fournir, sur l'anatomie et la physiologie du système nerveux central, les informations nécessaires à une meilleure compréhension des comportements.

Il se propose ensuite, à partir d'exemples, tels que ceux de la mémoire, du langage et de la parole, du sommeil, de l'affectivité, de l'agressivité, etc., dans lesquels le cognitif et le conatif sont impliqués à des degrés divers, d'indiquer comment connaître, recueillir, intégrer et utiliser les données neurobiologiques indispensables à une approche des conduites qui tienne compte des facteurs lésionnels, fonctionnels et environnementaux qui interviennent dans la façon d'être, de percevoir et de s'adapter de l'individu.

Ch. ROBERT-TISSOT
C8 - Méthodes d'observation du jeune enfant (Lu 16-18h.)

Cet enseignement a pour objectif d'introduire l'étudiant aux méthodes d'observation en psychologie. Les aspects abordés concernent d'abord le processus et la démarche d'observation, ensuite la production et le traitement des observables. Les exemples, classiques ou plus récents, qui illustrent les aspects traités, se rapportent principalement au développement et aux interactions sociales de l'enfant. L'enseignement comprend des exercices sur documents écrits ou vidéo. Le cours vise à montrer qu'une démarche identique s'applique à la recherche et à la clinique.

K.R. SCHERER
A4 - Psychologie de l'émotion (H 4h.) (Ve 08-12h.)

Le cours étudie le processus de l'émotion à la lumière de ses différentes composantes, dans une perspective essentiellement fonctionnaliste. Sont analysés : les théories des émotions, anciennes et actuelles; les réactions neurovégétatives et somatiques; les processus de différenciation des émotions; les aspects d'expression et de communication des émotions; les relations que les émotions entretiennent avec les motivations et l'action; le vécu subjectif de l'émotion; l'ontogenèse des émotions; les troubles du fonctionnement émotionnel.

E. SCHMID-KITSIKIS
B6 - Développement de la personnalité et ses troubles (Me 14-16h.)

Développement mental précoce et processus de mentalisation. Perspectives génétique et psychopathologique du développement affectivo-cognitif.

D. STERN
A7 - Psychopathologie (Me 12-14h.)

Les systèmes de classification diagnostique qui sont le plus fréquemment utilisés seront tout d'abord présentés, puis expliqués dans chacune de leurs conceptions théoriques. Un accent particulier sera mis sur les systèmes phénoménologiques (spécifiquement le DSM III) et sur les systèmes psychodynamiques. Les maladies mentales seront abordées selon trois points de vue :

1. critères diagnostiques;
2. étiologie;
3. développement.

P. VIVIANI
C3 - Statistique I (Ve 12-14h.)

Statistique descriptive. Echelles de mesure. Variables univariées et bivariées. Distributions et paramètres descriptifs, mesures de tendance et de dispersion. Mesures de corrélation pour les variables nominales (Chi-carré), ordinaires (Kendall, Pearson) et quantitatives (coefficient de corrélation, analyse de la régression). Méthodes d'ajustement polynomial. Analyse des séries temporelles.

Eléments de théorie de la probabilité : variables aléatoires, fonctions de distribution. Notion d'échantillonnage. Statistique des échantillons. Statistique inférentielle univariée. Analyse de la variance à un et deux facteurs. Eléments d'analyse multivariée : régression multiple. Intervalles de confiance pour les estimateurs statistiques.

J. VONECHE, F. VIDAL

B1 - Psychologie de l'enfant et de l'adolescent (Lu 10-12h.)

Les rôles de Freud, Watson, Piaget dans la formation des concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent.

VII. LISTES ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DU DEUXIÈME CYCLE

VII.1. Liste des enseignements

DOMAINE A - PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Certificat A1 - Psychologie du développement cognitif

Certificat suspendu en 1995-1996, les TP restant assurés pour les étudiants ayant suivi les enseignements en 1994-1995

- A1a Modèles explicatifs piagétiens et psychologie du rêve
A1b Développement cognitif et moteur

- A1c Développement cognitif et différences individuelles
TP Evaluation des fonctions cognitives

J. Montangero
P. Mounoud, P.
Zesiger
A. de Ribaupierre
C.A. Hauert

Certificat A2 - Etude du développement : Modélisation et interprétation

- A2a La méthode biographique en psychologie génétique
A2b Mécanismes d'apprentissage et progrès cognitifs
A2c Méthode critique, modèles logiques et sémiologiques en psychologie génétique
TP Analyse et interprétation de divers matériaux du développement cognitif

J. Vonèche
M. Bovet
Ch. Gillièron-
Paléologue
D. Voelin

Certificat A3 - Psychologie de l'éducation

- A3a La dimension institutionnelle en psychologie de l'éducation
A3b Approche psychologique du changement : normes et valeurs dans l'institution
A3c Processus de symbolisation et de communication chez l'enfant et l'adulte
TP Psychologie de l'éducation

A. Munari
D. Fabbri-Munari
A. Sinclair
A. Sinclair

DOMAINE B - PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE ET SOCIALE

Certificat B1 - Psychologie sociale

- B1a Relations intergroupes
B1b Processus d'influence sociale
B1c Psychologie sociale des fonctionnements cognitifs
TP Psychologie sociale

W. Doise,
F. Lorenzi-Cioldi
G. Mugny,
M. Sanchez-Mazas
W. Doise, A. Clémence
F. Lorenzi-Cioldi

Certificat B2 - Psycholinguistique

- B2a Psycholinguistique expérimentale
B2b Acquisition du langage
B2c Approches computationnelles du traitement et de l'acquisition du langage
TP Psycholinguistique

U. Frauenfelder
I. Berthoud
A. Content
I. Berthoud

Certificat B3 - Psychologie expérimentale et cognitive

Certificat suspendu en 1995-1996, les TP restant assurés pour les étudiants ayant suivi les enseignements en 1994-1995

- B3a Psychogenèse des perceptions de l'environnement
B3b Modèles cognitifs
B3c Ethologie cognitive
TP Psychologie expérimentale et cognitive

M. Flückiger
P. Bovet
A. Etienne
P. Bovet, M. Flückiger

DOMAINE C - PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET APPLIQUEE

Certificat C1 - Le fonctionnement mental et psychique

- C1a La pensée psychanalytique, à partir et autour de l'oeuvre de S. Freud
C1b Clinique du fonctionnement mental
C1c Théorie et méthodologie de l'investigation psychologique en clinique adulte
TP Psychologie clinique

F. Quartier-Frings
E. Schmid-Kitsikis
H. Kilcher
H. Kilcher

Certificat C2 - Psychologie du comportement et ses applications

- C2a Emotion et communication : théorie et recherche
C2b Questions approfondies en psychologie générale : modèles animaux du comportement humain
C2c Stress : analyse, intervention, maîtrise
TP Observation et analyse du comportement dans le contexte de la psychologie appliquée

K.R. Scherer
J.D. de Lannoy
S. Kaiser
S. Kaiser

Certificat C3 - Psychologie de la petite enfance

- C3a La sensorimotricité
C3b Introduction aux pratiques psychothérapeutiques
C3c Enfance, psychologie et loi
TP Psychologie de la petite enfance

A. Bullinger
D. Stern
P. Jaffé
R. Millan

UNITES DE VALEUR LIBRES DU DEUXIEME CYCLE

- UV4 Techniques projectives I
UV10 Psychogérontologie et psychopathologie de l'âge avancé
UV14 Neuropsychologie clinique
UV15 Neuropsychologie et pratique de l'aphasiologie
UV16 Neurophysiologie
UV21 Réalisation de logiciels interactifs
UV22 Apprentissage et environnements informatiques
UV23 Pathologie du langage oral et écrit
UV24 Approche neuropsychologique du langage écrit chez l'enfant

F. Rossel
J. Richard
G. Assal
J. Richard
M. Mühlthaler
P. Dillenbourg
P. Mendelsohn
G. de Weck
P. Zesiger

Les uv libres peuvent être choisies également parmi les enseignements faisant partie des certificats non choisis par l'étudiant.

Deux d'entre elles peuvent être choisies dans des cours de premier cycle de la section de psychologie n'ayant pas donné lieu à évaluation au premier cycle.

Trois d'entre elles peuvent être choisies parmi les enseignements du deuxième cycle de la section des Sciences de l'éducation ou dans d'autres facultés genevoises, suisses ou étrangères. Une uv prise en dehors de la section de psychologie doit nécessairement comporter, par année, 2 heures hebdomadaires d'enseignements, séminaire y compris, et une évaluation.

VII.2. Liste des enseignements du diplôme de logopédie

A) Cours pré-requis de premier cycle

- En Psychologie (**2 cours**)
 - . B3 Psychologie du langage
 - . C1 Physiologie du système nerveux
- ou . UV2 Bases neuro-biologiques des comportements

U. Frauenfelder
M. Mühlethaler
J. Richard

- En Sciences de l'Education ou en Lettres (**1 cours**) :
 - . I2 Théories du langage et éducation
 - ou . Linguistique générale
 - ou . Introduction à la linguistique française
 - ou . Introduction à la linguistique anglaise

J.P. Bronckart
L. Rizzi
E. Roulet
L. Haegeman

B) Cours obligatoires de deuxième cycle

- En Psychologie :
 - . les 3 cours du certificat B2
 - . les UV 14, 15, 23 et 24
 - . la recherche en psycholinguistique
- En Sciences de l'éducation : **2 parmi les 3 cours suivants**
 - . E5 Difficultés d'apprentissage scolaire et modes d'intervention
 - . D7 Techniques d'observation et évaluation en éducation spéciale
 - . B1 Didactique de la langue : initiation

L. Rieben
F. Büchel
J.L. Chiss

C) Cours spécifiques au diplôme de logopédie

- Audiophonologie (Médecine ORL)
- Stomatologie (Médecine dentaire)
- Séminaire de logopédie I
- T.P. de logopédie

P. Dulguerov
NN
G. de Weck
En institution

N.B. Une brochure d'information sur le diplôme de logopédie est disponible auprès de Mmes M.P. Michiels, M. Overton & S. Reichenbach

VII.3. Descriptifs des enseignements

Domaine A - PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Certificat A 1 - Psychologie du développement cognitif

Certificat suspendu en 1995-1996 les TP restant assurés pour les étudiants ayant suivi les enseignements en 1994-1995

Les objectifs du certificat sont (a) de présenter, au plan théorique, des modèles récents du développement cognitif, et (b) au plan appliqué, d'initier les étudiants à l'évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant. Le thème commun aux trois cours est celui de l'étude des processus et structures sous-jacents au développement des connaissances chez le bébé, l'enfant et l'adolescent. Différents domaines sont passés en revue, ainsi que les relations qu'ils entretiennent : catégorisation, nombre, espace, temps, image mentale, mémoire. Le rôle des grandes fonctions comme l'attention, la planification et l'inhibition est également discuté. Les cours abordent enfin, chacun selon un point de vue particulier, les concepts explicatifs et les procédures pertinents pour l'évaluation des fonctions cognitives chez l'enfant. Les travaux pratiques ont pour objet d'introduire les étudiants aux paradigmes permettant l'étude empirique de certains concepts traités dans les cours. Ces paradigmes sont fréquemment utilisés pour l'examen psychologique et neurologique de l'enfant. Ils seront présentés et expérimentés sur les étudiants eux-mêmes, puis administrés à des enfants. Le travail réalisé durant l'année devrait permettre aux étudiants d'acquérir quelques-unes des bases de la démarche d'évaluation des fonctions cognitives telle qu'elle est pratiquée en psychologie et en neuro-psychologie.

C.-A. HAUERT

TP - Evaluation des fonctions cognitives; (Je 13-16h.)

L'objectif des travaux pratiques est de former les étudiants à l'utilisation d'un ensemble d'épreuves investigant différentes fonctions cognitives (planification/contrôle, décision/inhibition, attention/mémoire, raisonnement) et différents domaines de connaissance (logique, numérique, spatial, temporel, verbal). Ces épreuves ont été élaborées dans le champ de la psychologie génétique, de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie, clinique ou expérimentale. Elles sont utilisées pour établir un profil individuel de performance dans des tâches cognitives. Standardisées, pour la plupart d'entre elles, chez l'enfant et l'adulte, elles permettent de repérer d'éventuels aspects dysfonctionnels, d'en estimer la nature et la gravité. Le support théorique qui permet de comprendre la signification et l'intérêt de chacune de ces épreuves dans le cadre général des fonctions cognitives et de leur développement est explicitement fourni dans les trois cours du certificat. Dans un premier temps, chaque étudiant est soumis comme sujet à l'ensemble de ces épreuves. Il est ensuite formé à leur utilisation chez l'enfant.

Certificat A2 - Etude du développement : Modélisation et interprétation

Pour étudier le sujet en développement, on passe nécessairement par des sujets particuliers que l'on peut approcher de deux manières complémentaires : par des méthodes idéographiques (études cliniques de cas) et des méthodes nomothétiques, par lesquelles on vise à dégager un sujet épistémique général. Ce certificat a pour objet l'examen de ces approches.

J. VONECHE

A2a - La méthode biographique en psychologie génétique (Lu 16-18h.)

Ce cours s'inscrit dans la perspective d'une science qualitative du singulier, d'une part, et dans celle de l'étude du cycle de la vie entière de l'autre.

Grâce à la méthode de cas, on montrera qu'en psychologie comme en histoire, les événements les plus significatifs sont nécessairement uniques et non répétables.

Les différentes méthodes biographiques seront examinées pour y relever le rôle des âges de la vie, la conceptualisation du changement, la mise en vedette des événements, la prise de conscience par la narration, les processus créatifs, etc...

M. BOVET

A2b - Mécanismes d'apprentissage et progrès cognitifs (Ve 08-10h.)

Une première partie du cours portera sur la recherche en apprentissage:

- a) On passera en revue un historique des études d'apprentissage opératoire effectuées à Genève.
- b) On présentera des controverses théoriques et expérimentales entre divers auteurs de recherches portant sur l'apprentissage de notions piagétienne.

La seconde partie concernera l'utilisation de la méthode d'apprentissage opératoire dans des études interculturelles et en psychopathologie

CH. GILLIÈRON-PALÉOLOGUE

A2c - Méthode critique, modèles logiques et modèles sémiologiques en psychologie génétique (Me 08-10h.)

Pour fournir un modèle du sujet en développement, la psychologie génétique part d'un état considéré comme final et reconstitue les étapes de sa construction. Deux méthodes sont essentielles dans cette approche (dans le domaine cognitif) : la calibration des situations expérimentales à partir de modèles logiques qui permettent de définir les espaces de problèmes, et l'interrogatoire clinique où l'examinateur pose explicitement des hypothèses sur la position et le cheminement particulier d'un sujet dans de tels espaces.

La première partie du cours sera consacrée à ces deux aspects. Toutefois, la description de contenus de connaissances et de représentations se base essentiellement sur des données de type discursif. Nous traiterons donc, en deuxième partie, des méthodes de description "à partir du bas" et des constructions typologiques successives, avec leurs modes spécifiques de validation.

D. VOELIN

TP - Analyse et interprétation de divers matériaux du développement cognitif (Je 13-16h.)

Illustration de quelques aspects et méthodes du recueil, de l'analyse et de l'interprétation de divers matériaux qui ont trait au développement cognitif spontané ou provoqué. Seront abordés des thèmes comme par exemple : l'apport de techniques d'apprentissage opératoire à notre connaissance du développement, des questions liées à l'interprétation de données obtenues au moyen de variations des techniques ou encore d'observations longitudinales, l'analyse de cas individuels à travers le récit biographique. Selon le thème, le travail se fera sur documents ou à partir d'observations recueillies par les étudiants.

Certificat A3 - Psychologie de l'éducation

Ce certificat se propose de montrer aux futurs psychologues de quelle manière une entreprise éducative, ainsi que le travail même du psychologue en son sein, sont dépendants du rapport que les divers acteurs impliqués ont élaboré et entretiennent avec le savoir et la culture.

A. MUNARI

A3a - La dimension institutionnelle en psychologie de l'éducation (Ma 10-12h.)

Le psychologue ou le pédagogue exerce sa profession le plus souvent au sein d'une institution où il peut être appelé à intervenir en tant que conseiller, animateur, chercheur ou "expert" dans une institution éducative. De telles pratiques, effectuées le plus souvent en équipe, ne peuvent faire l'économie d'une réflexion méthodologique approfondie, portant sur le processus même de leur déroulement et sur leurs implications institutionnelles, sous peine de manquer les objectifs qu'elles se proposent d'atteindre. Le but de cet enseignement est de fournir les éléments nécessaires à une telle réflexion.

D. FABBRI-MUNARI

A3b - Approche psychologique du changement : normes et valeurs dans l'institution (Ma 12-14h.)

Bon nombre de problèmes rencontrés dans les divers contextes où se déroule la relation éducative, tout particulièrement lorsque celle-ci se veut innovative, concernent en fait les attitudes et les stratégies que les individus développent face aux systèmes de normes, valeurs, règles et coutumes constitutives de l'institution. Le but de cet enseignement est de fournir les éléments théoriques nécessaires pour l'analyse de tels comportements.

A. SINCLAIR

A3c - Processus de symbolisation et de communication chez l'enfant et l'adulte (Ma 14-16h.)

Le thème central est la capacité humaine de représentation, de symbolisation, et de communication; nous traiterons de la construction progressive de cette capacité par l'enfant

et de son utilisation par l'adulte. Seront discutés : le langage oral (vu comme une interaction verbale en contexte), le langage écrit (vu comme un outil culturel), la numération écrite, les représentations iconiques (e.g. représentations spatiales), ainsi que l'idée même de représentation ("théorie de l'esprit") et de communication. Au gré des thèmes nous aborderons des aspects phylogénétiques, socio-culturels et éducatifs.

A. SINCLAIR

TP - Psychologie de l'éducation (Je 13-16h.)

Les travaux pratiques de psychologie de l'éducation accompagnent les enseignements du certificat A3. Ils portent sur l'analyse d'une institution ou d'une situation éducative concrète, choisie par l'étudiant en accord avec les enseignants du certificat, et se proposent de fournir au futur psychologue les instruments méthodologiques et conceptuels indispensables à l'appréciation des conditions et des conséquences de son intervention en milieu institutionnel et éducatif.

Domaine B - PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE ET SOCIALE

Certificat B1 - Psychologie sociale

Le but principal de ce certificat est de familiariser les étudiant(e)s avec l'étude des fonctionnements cognitifs dans leur contexte social. Les domaines particulièrement étudiés sont :

- la genèse des opérations cognitives dans diverses situations d'interactions sociales;
- les changements d'opinions et d'attitudes dans des situations d'influence ou de persuasion;
- les représentations sociales dans des dynamiques identitaires et intergroupes.

W. DOISE, F. LORENZI-CIOLDI

B1a - Relations intergroupes (Me 10-12h.)

Etudes expérimentales de la discrimination entre groupes et de l'identité sociale. L'identité sexuelle et le modèle de l'androgynie psychologique. Nouvelles recherches sur les asymétries dans les dynamiques d'identité.

G. MUGNY, M. SANCHEZ-MAZAS

B1b - Processus d'influence sociale (Me 12-14h.)

Modèles théoriques de l'influence sociale. Etudes expérimentales du phénomène de la conversion. Processus de régulation sociale et activités sociocognitives de validation dans les phénomènes d'influence minoritaire. Applications de diverses théories de l'influence sociale.

W. DOISE, A. CLEMENCE

B1c - Psychologie sociale des fonctionnements cognitifs (Ve 14-16h.)

Ce cours comprend trois parties. La première aborde l'étude expérimentale du développement social de l'intelligence dans le courant de la psychologie sociale génétique. La deuxième partie concerne les théories et les recherches sur la dimension sociale de la rationalisation des comportements. La troisième partie s'intéresse aux approches théoriques et méthodologiques des représentations sociales.

F. LORENZI-CIOLDI

TP - Psychologie sociale (Je 13-16h.)

Travaux pratiques de psychologie sociale portant sur diverses techniques d'investigation abordées dans les différents enseignements du certificat de psychologie sociale.

Certificat B2 - Psycholinguistique

Introduction aux théories et méthodes en psycholinguistique permettant l'analyse des données obtenues en observation et en expérimentation. Les domaines abordés sont les suivants :

- le traitement (perception et production) du langage;
- l'acquisition du langage chez l'enfant, en relation avec les caractéristiques fondamentales du langage d'une part et celles du développement cognitif d'autre part;
- la modélisation (connexionniste) du traitement et de l'acquisition du langage.

U. FRAUENFELDER

B2a - Psycholinguistique expérimentale (Me 10-12h.)

Quels sont les processus et les représentations mentales qui sous-tendent la production et la compréhension du langage chez l'adulte ? Comment les principales méthodes d'investigation en psycholinguistique expérimentale permettent-elles d'aborder cette question ? Seront examinées les théories contemporaines du traitement du langage à la lumière des diverses méthodes qui ont servi à les tester.

I. BERTHOUD

B2b - Acquisition du langage (Me 12-14h.)

Présentation de l'acquisition du langage chez l'enfant, avec un intérêt particulier pour les relations entre le langage et le développement cognitif (confrontation des positions théoriques de Vygotski et de Piaget). Différentes périodes de l'acquisition seront examinées : développement prélinguistique du bébé (perception et production des sons, capacités communicatives et cognitives), période des énoncés à un mot, et des premières combinaisons de mots; acquisition des phrases complexes; quelques aspects du développement des compétences métalinguistiques. Analyse d'énoncés d'enfants des points de vue de la forme,

de la signification et de la fonction communicative; présentation de recherches, discussion de méthodes et de théories interprétatives.

A. CONTENT

B2c - Approches computationnelles du traitement et de l'acquisition du langage (Ve 12-16h. tous les 15 jours)

Quelle est la nature des processus et des connaissances qui permettent à l'enfant d'apprendre une langue et au locuteur habile de la comprendre et de la parler ? Ce sont là les questions fondamentales de la psycholinguistique. Le développement et l'utilisation de modèles computationnels fournissent des outils supplémentaires pour étudier ces questions. L'utilisation des techniques de modélisation force le théoricien à décrire explicitement les connaissances et les processus mis en jeu.

Le cours examinera plus particulièrement les développements récents dans le domaine des réseaux neuronaux artificiels pour simuler divers aspects du fonctionnement langagier et son développement. Les techniques connexionnistes présentent l'intérêt de fournir un cadre théorique cohérent qui permet de prendre en considération à la fois les données sur le développement des comportements, sur la performance à l'état stable, et sur les pathologies. Elles apportent un éclairage nouveau sur de nombreuses questions théoriques fondamentales en psychologie du développement et en psychologie du langage.

I. BERTHOUD

TP - Psycholinguistique (Je 13-16h.)

Le but des TP est de permettre aux étudiants de se familiariser avec des méthodes qu'on utilise en psycholinguistique pour étudier l'acquisition de la maîtrise, chez l'enfant, d'un type de phrase donné. Un accent particulier sera mis sur la méthode clinique, comparée à d'autres méthodes. Nous interrogerons des enfants de cinq à dix ans au moyen de différentes épreuves impliquant des tâches très diverses : production et compréhension d'énoncés dans des situations de dialogue, complètement et jugement d'énoncés émis hors contexte. Le déroulement des TP est le suivant : présentation de problèmes théoriques, passation des épreuves, récolte et analyse des résultats, rédaction d'un rapport, élaboration d'une nouvelle épreuve.

Certificat B3 - Psychologie expérimentale et cognitive

Certificat suspendu en 1995-1996, les TP restant assurés pour les étudiants ayant suivi les enseignements en 1994-1995

Le certificat vise à intégrer l'étude expérimentale de la psychogénèse des perceptions avec celle des modèles cognitifs chez l'homme et chez l'animal.

Revue historique et critique des recherches et théories sur l'attribution de significations dans les interactions immédiates avec l'environnement (cours B3a); les principaux types de modélisations connexionnistes dans les domaines du traitement de l'information perceptive, de l'apprentissage et de la mémoire ainsi que la résolution de problèmes (cours B3b); l'étude comparée 1) des mécanismes de l'orientation spatiale et 2) des performances cognitives chez les primates infra-humains (cours B3c).

P. BOVET, M. FLÜCKIGER

TP - Psychologie expérimentale et cognitive (Lu 13-16h)

Simulation sur ordinateur de modèles connexionnistes : apprentissage, perception, résolution de problèmes. Expériences de structuration perceptive dans le domaine acoustique. Expérimentation en perception : enregistrement d'activités motrices effectuées dans un flux optique (ajustements posturaux, paramètres locomoteurs, pointage visuel).

Domaine C - PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET APPLIQUEE

Certificat C1 - Le fonctionnement mental et psychique

Ce certificat rassemble des enseignements traitant de trois aspects du domaine de la psychologie clinique :

- la psychopathologie du fonctionnement mental de l'enfant et de l'adulte à travers les maladies somatiques, les psychoses, les névroses, les prépsychoses, les états limites;
- l'investigation psychologique des sujets adultes à travers les démarches piagétienne et psychométriques;
- la théorie et la démarche psychoanalytiques.

Les travaux pratiques permettent une mise en pratique de l'investigation psychologique de l'enfant et de l'adulte.

F. QUARTIER-FRINGS

C1a - La pensée psychanalytique, à partir et autour de l'œuvre de S. Freud (Me 18-20h.)

L'œuvre de Sigmund Freud. S. Freud n'a cessé au cours du temps de créer de nouvelles notions psychanalytiques, de réélaborer et de transformer celles qu'il avait décrites dès le début de son oeuvre. Tout ce travail d'élaboration se fait au gré des découvertes cliniques, de l'auto-analyse de Freud et du contexte historique général ainsi que de celui plus particulier du débat qui très vite s'instaure au sujet de la psychanalyse.

C'est en fonction de ces repères historiques et chronologiques, cliniques et auto-analytiques, que plusieurs textes freudiens seront étudiés. D'autres textes de psychanalystes, contemporains de l'époque freudienne ou de notre époque, permettront d'élargir le débat et de replacer les découvertes freudiennes dans les courants actuels de la psychanalyse.

E. SCHMID-KITSIKIS**C1b - Clinique du fonctionnement mental (Ma 16-18h.)**

La première partie du cours aborde d'un point de vue théorique et clinique les relations et les intégrations possibles entre rêve et pensée.

Dans le prolongement de cela, la deuxième partie du cours aborde la psychopathologie du fonctionnement mental de l'enfant et de l'adulte :

- maladies psychosomatiques,
- dysfonctionnements relationnels (psychoses, états limites, ...),
- dysfonctionnements de la pensée.

H. KILCHER**C1c - Théorie et méthodologie de l'investigation psychologique en clinique adulte (Me 14-16h.)**

Analyse de la démarche de l'investigation psychologique en clinique adulte, réalisée à partir de l'application d'épreuves piagétienne et psychométriques. Introduction à des travaux concernant l'évolution sur le plan cognitif et de la personnalité dans la population adulte tout venant. Discussion à partir de travaux en psychopathologie adulte des particularités du fonctionnement psychologique dans différentes pathologies.

H. KILCHER**TP - Psychologie clinique (Lu 13-16h.)**

Introduction à l'investigation clinique au moyen des épreuves piagétienne et psychométriques et de personnalité avec des enfants d'âge scolaire et d'adolescents. Introduction à la technique d'entretien. Illustration de ces aspects par des cas cliniques enregistrés sur bande vidéo. Sensibilisation à l'analyse clinique du fonctionnement mental.

Certificat C2 - Psychologie du comportement et ses applications

Ces enseignements mettent l'accent sur le rôle central du comportement comme objet d'étude de la psychologie scientifique et démontrent l'utilité de cette approche pour l'activité professionnelle du psychologue. Spécifiquement, le certificat tend à :

- un approfondissement de certains concepts et méthodes fondamentaux de la psychologie générale;
- la comparaison du "normal" et du "pathologique" du point de vue du diagnostic et de l'intervention;
- l'étude du rôle de l'interaction et de la communication dans toute forme de comportement social;
- l'évaluation critique des possibilités d'application professionnelle des approches présentées.

K.R. SCHERER**C2a - Emotion et communication : théorie et recherche (Me 14-16h.)**

Cet enseignement met l'accent sur l'étude critique des modèles récents des émotions et des troubles affectifs. Après le rappel et l'approfondissement des bases de la psychologie de la socio-affectivité, seront discutées des recherches expérimentales et appliquées qui ont été effectuées récemment dans ce domaine. Le séminaire s'intéresse tout particulièrement à la communication des états affectifs par l'expression faciale et vocale, à l'évaluation cognitive des situations provoquant l'émotion, et à la comparaison interculturelle.

J.D. DE LANNOY**C2b - Questions approfondies de psychologie générale : modèles animaux du comportement humain (Ve 10-12h.)**

Ce cours a pour objet une confrontation de deux types de modèles animaux du comportement humain, normal et pathologique. Le premier inclut les modèles auxquels se réfèrent la plupart des théories de l'apprentissage et leurs applications en thérapie du comportement. Le second porte sur les modèles issus de l'étude éthologique du comportement animal. Un certain nombre de comportements normaux et pathologiques sont choisis comme paradigmes de cette confrontation.

S. KAISER**C2c - Stress : analyse, intervention, maîtrise (Me 16-18h.)**

L'objectif de cet enseignement est de présenter les résultats de la recherche actuelle sur le stress. Mots-clefs : périodes de vie critiques, influences situationnelles et personnelles sur l'événement stressant, facteurs de stress cognitifs et affectifs, techniques de maîtrise du stress (coping). Après la présentation des concepts théoriques, nous discuterons les recherches empiriques portant sur ces divers sujets ainsi que les problèmes méthodologiques qui se posent dans la recherche du stress en général. Seront traités les outils de diagnostic permettant l'analyse des réactions au stress et les méthodes d'intervention visant une modification du comportement de stress.

S. KAISER**TP - Observation et analyse du comportement dans le contexte de la psychologie appliquée (Lu 13-16h.)**

Cet enseignement aura pour objet l'application directe des différents modèles théoriques et approches méthodologiques présentés lors des divers cours et séminaires du certificat. L'étudiant, futur professionnel de la psychologie, pourra, ainsi, se forger de véritables outils de travail par confrontation aux situations concrètes de recherche et d'intervention qui lui seront offertes.

Certificat C3 - Psychologie de la petite enfance

Ce certificat rassemble des enseignements traitant de la petite enfance dans une perspective clinique. Tout en accentuant l'importance des relations parents-enfants, les divers intervenants s'efforceront :

- d'expliquer les mécanismes d'élaboration représentatifs des systèmes sensorimoteurs (perspective instrumentale);
- de présenter les techniques thérapeutiques utilisées par diverses approches théoriques;
- d'examiner l'enfant dans une trame psycho-légale à travers divers thèmes tels l'adoption, les maltraitances, le divorce, etc.;
- de présenter et d'appliquer les différents moyens d'investigation et d'évaluation de l'état fonctionnel d'un bébé ou d'un jeune enfant dans son milieu.

A. BULLINGER

C3a - La sensorimotricité (Ma 08-10h.)

Le fonctionnement sensorimoteur du bébé est présenté dans une perspective développementale. Le cours se centre sur les mécanismes d'élaboration représentative du fonctionnement de l'organisme. Cette perspective instrumentale permet une évaluation fonctionnelle de l'enfant. La représentation des différents déficits et la conduite de l'examen constituent une partie importante de cet enseignement.

D. STERN

C3b - Introduction aux pratiques psychothérapeutiques (Me 16-18h.)

L'objectif de ce cours est de présenter les techniques de thérapie utilisées par diverses approches ainsi que les théories sous-jacentes à ces techniques. Seront incluses les thérapies qui se centrent sur a) les individus; b) les familles; c) les relations mère-bébé. Le cours comprendra la présentation d'un certain nombre d'approches thérapeutiques : psychanalyse, psychologie du Soi, thérapie de soutien, thérapie cognitiviste, thérapie comportementale, thérapie systémique.

P. JAFFÉ

C3c - Enfance, psychologie et loi (Lu 18-20h.)

L'enfant évolue toujours plus vers une entité particulière du point de vue légal. La reconnaissance de ses besoins et de ses droits propres, ainsi que certains phénomènes sociaux nouveaux, requièrent que les psychologues envisagent l'enfance dans une perspective multidimensionnelle à l'interface de la psychologie, de la sociologie et du droit. Ce cours traitera entre autres des thèmes de l'adoption, des maltraitances psychologiques, physiques et sexuelles, des conséquences du divorce et des nouvelles formes de gardes qui prennent en compte plus pleinement l'intérêt supérieur de l'enfant, etc. Nous ne passerons pas en revue des textes de loi et compterons sur l'éclairage de spécialistes juristes ainsi que d'autres invités.

R. MILLAN

TP - Psychologie de la petite enfance (Lu 13-16h.)

Différentes approches de l'examen clinique pratiqué auprès du bébé et du petit enfant seront présentées. La première partie est consacrée à l'examen du bébé et du nourrisson. La deuxième partie portera sur l'examen sensorimoteur de l'enfant sans trouble, âgé de 4 à 6 ans. Ce travail aura lieu dans les écoles. Dans une troisième partie, des présentations vidéo d'enfants porteurs de déficit sensorimoteur permettront de familiariser l'étudiant(e) avec ce type d'évaluation. A plusieurs reprises, l'étudiant(e) devra fournir un travail écrit, base de l'évaluation des travaux pratiques.

UNITES DE VALEURS LIBRES

G. ASSAL

UV14 - Neuropsychologie clinique (Je 10-12h.)

Les grands syndromes d'atteinte cérébrale (aphasie, apraxie, agnosie, amnésie, etc.) sont présentés dans la perspective des données récentes de la neuropsychologie clinique et expérimentale. L'accent sera également porté sur les aspects psychiatriques qu'entraînent de telles lésions, c'est-à-dire que les modifications de la conscience, de l'humeur et de la personnalité seront abordées telles qu'on les rencontre lors de lésions frontales ou d'atteintes hémisphériques droites, etc.

P. DILLENBOURG

UV21 - Réalisation de logiciels interactifs (Lu 18-20h.)

L'objectif de ce cours est d'amener l'étudiant à construire des interfaces "homme-machine" qui mettent en oeuvre les principes de base de l'ergonomie logicielle. Cette compétence comporte une facette technologique et une facette cognitive. La dimension technologique consiste à construire de petits logiciels au moyen d'un générateur d'application. La dimension psychologique et pédagogique réside dans l'analyse des processus cognitifs induits par l'utilisation de l'interface.

Le cours se centrera sur les logiciels les plus pertinents pour le cursus de la faculté : les didacticiels, les logiciels permettant de construire des expériences, les tests psychologiques ou pédagogiques, les jeux et les simulations. Le cours étudie notamment les modalités d'interaction (réponse-texte, réponse-bouton, déplacement d'objets,...), les styles d'interaction (langage de commandes, arbre de menus, manipulation directe,...), l'adaptation à l'utilisateur, l'animation et le son (multimédia), les hypertextes, etc. Nous utilisons le progiciel Authorware qui permet de programmer des interactions complexes en disposant des icônes, dont on modifie ensuite les paramètres. Bien que le concepteur n'écrive pas de code à proprement parler, ce cours exige des connaissances de base en informatique (concepts de variable, de boucle, de procédure...).

P. MENDELSOHN**UV22 - Apprentissage et environnements informatiques (Me 14-16h.)**

Ce cours-séminaire présente une vue d'ensemble des différentes applications de l'informatique dans le domaine de l'enseignement et de la communication. Il s'adresse en priorité aux étudiants possédant déjà une formation de base en informatique. L'objectif de cet enseignement est de les former principalement à la réflexion sur l'usage pédagogique des environnements informatiques d'apprentissage et à leur évaluation. Sur le plan technologique, ce cours donne aux participants l'occasion de se familiariser avec les environnements informatiques qui seront évoqués et/ou étudiés pendant l'année. Ce travail d'analyse est réalisé dans quatre domaines d'application : 1) les activités de programmation et leurs effets sur le développement cognitif (recherches sur LOGO); 2) les transformations apportées par l'informatique aux langages dits "fondamentaux" : écrire, lire, raisonner, calculer, dessiner; 3) les logiciels d'enseignement assistés par ordinateur (EOA) : typologie et évaluation; 4) les logiciels de communication et le développement des environnements d'apprentissage.

M. MÜHLETHALER**UV16 - Neurophysiologie (Lu 16-18h.)**

Ce cours a pour but d'approfondir certains chapitres déjà abordés lors du premier cycle. Dans un premier temps, on traitera du contrôle moteur. Après quelques rappels sur la physiologie musculaire, les réflexes et l'intégration au niveau spinal, on élaborera progressivement jusqu'à la programmation motrice et au mouvement volontaire. Suite à la description du système oculomoteur et du contrôle postural, on introduira une perspective plus générale d'intégration sensorimotrice. On discutera par ailleurs des travaux expérimentaux et théoriques concernant la plasticité dans les systèmes moteurs ainsi que de modèles tentant d'expliquer l'ensemble de la motricité.

Dans une deuxième période, et en fonction du temps disponible, on pourra envisager de traiter d'autres chapitres pour lesquels les étudiants manifesteraient un intérêt particulier.

J. RICHARD**UV10 - Psychogérontologie et psychopathologie de l'âge avancé (Je 8-10h.)**

Cet enseignement a d'abord pour but de décrire et d'analyser la modification, l'apparition et l'évolution de comportements, qui, au cours du vieillissement, s'insèrent dans les limites imposées au système nerveux et aux fonctions par les facteurs génétiques d'une part et par les facteurs sociaux déterminés par l'environnement d'autre part.

Il prévoit de montrer comment la psychogérontologie s'inscrit dans une science plus large du changement dans le temps et en est arrivée à élaborer une méthode propre qui, basée sur les faits de maturescence et de sénescence, permet d'envisager différemment les problèmes comportementaux observés à chaque âge de la vie.

Il comporte également la description et l'illustration des aspects les plus habituels de la psychopathologie du patient âgé.

J. RICHARD**UV15 - Neuropsychologie et pratique de l'aphasiologie (Lu 08-10h.)**

Cet enseignement comprend trois parties :

- Introduction générale à la neuropsychologie. Méthodes d'examen et vocabulaire neuropsychologique. Cette approche se fait sous forme de présentations télévisées commentées de patients.
- Etude des principaux problèmes cliniques concernant la mémoire, le langage, les praxies, les gnosies et de divers syndromes corticaux (frontal, temporal, pariétal, etc.) à partir de présentations cliniques complétées d'exposés théoriques.
- Confrontation aux situations les plus importantes rencontrées dans la pratique de l'aphasiologie. Les étudiants sont amenés à suivre la démarche qui va d'un diagnostic positif de l'aphasie à la prise en soins logopédiques.

F. ROSSEL**UV4 - Techniques projectives (Ve 16-18h.)**

Introduction générale aux tests de personnalité : les tests analytiques (questionnaires), les tests projectifs : méthodes constructives (ex. le village), constitutives (ex. Rorschach), interprétatives (ex. TAT, DPI):

Initiation au Rorschach selon la méthode "classique" inspirée de la théorie de la Forme (cotation). Auteurs de référence : E. Bohm, D. Anzieu, N. Rausch de Traubenberg, J. Exner.

L'enseignement théorique sera documenté par des exemples particulièrement illustratifs, choisis également en raison de leur opposabilité. Exemples : débilité simple/psychose infantile, syndrome psycho-organique/absence de syndrome psycho-organique; psychose/non-psychose.

Introduction théorique au TAT (Thematic Aperception Test de Murray); analyse du discours sur la base de critères perceptifs, logiques et syntaxiques (organisation des données temporelles, formulations se rapportant à la réciprocité, etc.). Ces bases élémentaires seront enseignées à l'aide de protocoles paradigmatiques et de ce fait même non-exhaustifs.

G. de WECK**UV23 - Pathologie du langage oral et écrit (Lu 10-12h.)**

Avec une introduction sur les troubles du langage oral et écrit chez l'enfant, traitant des concepts de normal et pathologique et situant les diverses pathologies langagières, deux thèmes seront abordés : les troubles du développement du langage (retard de langage et dysphasie notamment) d'une part, et les troubles de l'apprentissage du langage écrit (lecture et production écrite) d'autre part. Les premiers seront étudiés dans des perspectives linguistique (structuralisme, pragmatique), de psychologie du langage (interactive, discursive) et neuropsychologique. Pour les seconds, plusieurs aspects de la lecture seront traités (représentations de l'écrit, stratégies et compréhension) en référence à différents modèles de l'apprentissage de la lecture et de ses troubles; dans la production écrite seront distingués les domaines de l'orthographe, de la ponctuation et de la production discursive. Quelques modes d'évaluation de ces troubles seront également analysés.

Ce cours est divisé en trois parties principales. La première porte sur les bases neurobiologiques de l'acquisition du langage examinées au moyen de diverses méthodes (anatomofonctionnelles, psychophysiologiques et comportementales). La deuxième concerne les troubles du langage écrit, abordés chez l'adulte puis, de manière plus détaillée, chez l'enfant. Divers modèles (cognitivistes, connexionnistes) et niveaux explicatifs (psychologiques, neurologiques, génétiques) sont discutés. La troisième partie est consacrée à l'acquisition du langage (oral et écrit) dans des populations spéciales (syndromes de Down, de Williams, de Landau-Kleffner, etc.), ainsi que chez des enfants présentant des atteintes cérébrales acquises au cours du développement. En fin d'année sont abordés les troubles du calcul chez l'enfant.

N.B. Les descriptifs des cours spécifiques au diplôme de logopédie seront communiqués, par voie d'affichage, à la rentrée académique d'octobre 1995.

VIII. LISTES ET DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DES DIPLOMES DE 3e CYCLE

VIII.1. Liste des enseignements du diplôme de spécialisation en psychologie

Le diplôme de spécialisation en psychologie nécessite, outre la réalisation d'une recherche empirique ou expérimentale, la participation à 3 u.v.* de spécialisation prises dans la liste qui suit :

Psychologie générale et développementale (1 uv)

J.D. de Lannoy, J. Vonèche, J. Montangéro, F. Vidal

- Première séance : Mardi 31 octobre 1995, 18h.15
- Salle : U 408
- Horaire : Mardi, 18h. - 20h.

Psychologie de l'éducation (1 uv)

A. Munari, D. Fabbri-Munari et invités

- Première séance : S'informer en octobre auprès de Mme C. Stiernet (A231b) pour s'inscrire et connaître la date de la première séance
- Salle : F 222
- Horaire : Mardi, 14h. - 16h.

Orientation spatiale : Comportements et mécanismes neurophysiologiques (1 uv)

A. Etienne, R. Maurer, M.-C. Grobety, F. Schenk (Lausanne)

- Première : Samedi 18 novembre 1995, 10h.
- Salle : Information par affichage
- Horaire : 10h. - 13h. et 14h. - 16h.

Psychologie et sémiologie (1 uv)

(séminaire 3ème cycle de la Coordination Romande)

Ch. Gillièron-Paléologue, I. Berthoud, M.J. Borel (Lausanne), D. Miéville (Neuchâtel), E. Thommen (Fribourg)

- Première séance : Information par affichage
- Salle : Information par affichage
- Horaire probable : 2-3 février 1996, 19-20 avril 1996, 21-22 juin 1996

* * * * *

* 1 uv correspond à environ 40 h/année académique
1/2 uv correspond à environ 20 h/année académique

Psychopathologie II (1/2 uv) *

E. Schmid-Kitsikis et invités

- Première séance : Vendredi 3 novembre 1995, 18h.15 - 20h.
- Salle : 260 Uni II
- Horaire : Vendredi, 18h.-20h.

Application clinique de l'approche cognitive/comportementale (1/2 uv) *

D. Stern

- Première séance, salle et horaire : Information par affichage

Sensorimotricité : les enfants traumatisés (1/2 uv) *

A. Bullinger

- Première séance : Vendredi 3 novembre 1995, 14h. - 18h.
- Salle : D231
- Horaire : Vendredi, 14h. - 18h. (3.11, 17.11, 1.12) et Samedi, 9h. - 12h. (4.11, 18.11, 2.12)

L'investigation psychologique 1/2 uv) *

H. Kilcher et invités

- Première séance : Vendredi 10 novembre 1995, 10h. à 12h.
- Salle : Information par affichage
- Horaire : Vendredi, 9h. - 13h. (19.1, 16.2, 15.3, 3.5, 24.5)

Colloque de recherche en psychologie clinique (1/2 uv) *

H. Kilcher, R. Millan, M. Reicherts

- Première séance : Vendredi 3 novembre 1995, 10h. - 12h.
- Salle : D 231
- Horaire : Vendredi, 9h. - 13h. (26.1, 9.2, 10.5, 7.6) et Vendredi, 10h. - 12h. (3.11, 14.6)

L'expertise en psychologie (1/2 uv)*

P. Jaffé, F. Rossel

- Première séance, salle et horaire : Information par affichage

Méthodologie de la recherche I (1/2 uv) **

M. Reicherts (coordinateur)

- Première séance : Vendredi 10 novembre 1995, 16h.
- Salle : D 231
- Horaire : Vendredi, 16h. - 20h. (10.-11, 24.11, 15.12, 26.1, 23.2)

Méthodologie de la recherche II (1/2 uv) **

M. Reicherts (coordinateur)

- Première séance : Vendredi 3 mai 1996, 16h.
- Salle : D 231
- Horaire : Vendredi, 16h. - 20h. (3.5, 17.5, 31.5, 7.6, 21.6)

* * * * *

Psycholinguistique : Imagerie cérébrale dans l'étude des processus psycholinguistiques (1/2 uv) **

(séminaire 3ème cycle de la Coordination Romande)

- U. Frauenfelder (coordinateur), F. Grosjean (Neuchâtel)
- Première séance, salle et horaire : Information par affichage

Psycholinguistique : Etudes comparatives de l'acquisition du langage (semestre d'été, 1/2 uv) **

U. Frauenfelder (coordinateur), L. Haegemann & L. Rizzi (Lettres)

- Première séance : Mardi 12 mars 1996
- Salle : B102, Uni Bastions
- Horaire : Mardi 10h. - 12h.

Psychologie de la mémoire (1/2 uv) **

(séminaire 3ème cycle de la Coordination Romande)

- A. de Ribaupierre (coordinatrice), W. Perrig (Bâle), F. Stoll (Zürich)

- Première séance, et salle : Information par affichage
- Horaire : Regroupé sur une semaine hors cours universitaires

Neuropsychologie des émotions et des troubles affectifs (1/2 uv) **

K.R. Scherer (coordinateur) et invités

- Première séance, salle et horaire : Information par affichage

Développement neurocognitif : Neuropsychologie et développement de la mémoire (1/2 uv) **

P. Mounoud (coordinateur), C.-A. Hauert, P. Zesiger, M. Badan.

Cours assuré pour l'année universitaire 1995-1996 par le Prof. Martial Van der Linden (Liège)

- Première séance, et salle : Information par affichage
- Horaire : 2 h./jour sur une période de 15 jours en février 1996

* Enseignements du DES en Psychologie clinique

* Enseignements du DES en Psychologie clinique

** Enseignements du DES en Psychologie cognitive expérimentale

Interactions sensori-motrices (1/2 uv) **

P. Viviani (coordinateur)

- Première séance, salle et horaire : Information par affichage

Enseignements interfacultaire de neurosciences cognitives (cinq 1/2 uv) **

Coordinateurs : P. Bovet (FPSE), J.J. Dreifuss (Médecine) et Ch. Pellegrini (Sciences)

- Neurosciences cognitives : Vision (1/2 uv) **M. Flückiger (coordinateur), M. Ballivet (Sciences), A.B. Safran /Médecine),
P. Bovet (FPSE).

Octobre-décembre 1995

- Neurosciences cognitives : Mémoire (1/2 uv) **M. Mühlethaler (coordinateur), P. Bovet (FPSE), A. de Ribaupierre (FPSE),
Ch. Pellegrini (Sciences), E. Mayer.

Avril-juin 1996

- Neurosciences cognitives : Motricité (1/2 uv) **C.-A. Hauert (coordinateur), J.L. Beny (Sciences), J.J. Dreifuss (Médecine),
R. Millan (FPSE).
Janvier-avril 1996**- Neurosciences cognitives : Développement (1/2 uv) ****P. Mounoud (coordinateur), G. Innocenti (Lausanne), et collaborateurs.
Avril-juin 1996**- Neurosciences cognitives : Langage (1/2 uv) ****U. Frauenfelder (coordinateur), T. Landis (Médecine), L. Rizzi (Lettres) et collaborateurs
Janvier-avril 1996**- Neurosciences cognitives : Imagerie fonctionnelle (1/2 uv) ****

B. Renault (coordinateur) et collaborateurs

- Première séance : Information générale le Mardi 24 octobre 1995, 16h.

- Salle : CMU, 2ème étage, sém, 4-5

- Horaire : Mardi 16h.15 - 18h.

Colloque de recherche en psychologie cognitive expérimentale (1 uv) **M. Flückiger (coordinateur); P. Bovet, U. Frauenfelder, C.-A. Hauert, S. Kaiser,
P. Mounoud, M. Reicherts, B. Renault, A. de Ribaupierre, K.R. Scherer, P. Viviani

- Première séance : Mercredi 8 novembre 1995

- Salle : F 522

- Horaire : Mercredi 12h.15 - 13h.45

* * * * *

** Enseignements du DES en Psychologie cognitive expérimentale

Séminaire de psychologie sociale I (1 uv) ***

W. Doise, G. Mugny, F. Lorenzi-Cioldi

- Première séance : Jeudi 26 octobre 1995, 9h.15

- Salle : 624, 2-4 rue du Lièvre, 6ème étage

- Horaire : 1er jeudi ouvrable de chaque mois, de 9h.15 - 12h.30

Séminaire de psychologie sociale II (1 uv) ***

G. Mugny, W. Doise

- Première séance : Jeudi 26 octobre 1995, 9h.15

- Salle : 624, 2-4 rue du Lièvre, 6ème étage

- Horaire : 3 blocs de 10h. ou 2 blocs de 15 h.

Modèles d'analyse de données dans l'étude des représentations sociales (1 uv) ***

F. Lorenzi-Cioldi

- Première séance : Mercredi 25 octobre 1995, 8h.15

- Salle : D388

- Horaire : Mercredi, 8h. - 10h.

**VIII.2. Liste des enseignements du DES en
Psychologie clinique 1)****a) Modules obligatoires**

Colloque de recherche en psychologie clinique (1/2 uv); H. Kilcher, R. Millan, M. Reicherts

Méthodologie de la recherche I (1/2 uv); M. Reicherts

Méthodologie de la recherche II (1/2 uv); M. Reicherts

b) Modules à options

Psychopathologie II (1/2 uv); E. Schmid-Kitsikis

Application clinique de l'approche cognitive/ comportementale (1/2 uv); D. Stern

Sensorimotricité : les enfants traumatisés (1/2 uv); A. Bullinger

L'investigation psychologique (1/2 uv); H. Kilcher

L'expertise en psychologie (1/2 uv); P. Jaffé, F. Rossel

1) Se référer aux informations de la liste des enseignements du diplôme de spécialisation

*** Enseignements du DES en Psychologie sociale

VIII.3. Liste des Enseignements du DES en Psychologie cognitive expérimentale 1)

a) Modules obligatoires

Colloque de recherche en psychologie cognitive expérimentale (1/2 uv); M. Flückiger, P. Bovet, U. Frauenfelder, C.-A. Hauert, S. Kaiser, P. Mounoud, M. Reicherts, B. Renault, A. de Ribaupierre, K.R. Scherer, P. Viviani

Méthodologie de la recherche I, (1/2 uv); M. Reicherts

Méthodologie de la recherche II, (1/2 uv); M. Reicherts

b) Modules à options

Psycholinguistique : imagerie cérébrale dans l'étude des processus psycholinguistiques (Coordination Romande) (1/2 uv); U. Frauenfelder, F. Grosjean (Neuchâtel)

Psycholinguistique : études comparatives de l'acquisition du langage (semestre d'été) (1/2 uv); U. Frauenfelder, L. Haegeman & L. Rizzi (Lettres)

Psychologie de la mémoire (Coordination Romande) (1/2 uv); A. de Ribaupierre, W. Perrig (Bâle), F. Stoll (Zürich)

Neuropsychologie des émotions et des troubles affectifs (1/2 uv); K.R. Scherer et invités

Développement neurocognitif : neuropsychologie et développement de la mémoire (1/2 uv); P. Mounoud, C.-A. Hauert, P. Zesiger, M. Badan

Interactions sensorimotrices (1/2 uv); P. Viviani

Enseignements interfacultaires de neurosciences cognitives, (cinq 1/2 uv)

Coordinateurs : P. Bovet (FPSE), J.J. Dreifuss (Médecine), Ch. Pellegrini (Sciences)

- Vision (1/2 uv) : M. Flückiger, M. Ballivet (Sciences). A.B. Safran (Médecine), P. Bovet (FPSE)
- Mémoire (12 uv) : M. Mühlethaler, A. de Ribaupierre, P. Bovet, Ch. Pellegrini (Sciences) E. Mayer,
- Motricité (1/2 uv) : C.-A. Hauert, J.L. Beny (Sciences), J.J. Dreifuss (Médecine), F. Millan (FPSE)
- Développement (1/2 uv) : P. Mounoud, G. Innocenti (Lausanne) et collaborateurs
- Langage (1/2 uv) : U. Frauenfelder, T. Landis (Médecine), L. Rizzi (Lettres) et collaborateurs
- Imagerie fonctionnelle (1/2 uv) : B. Renault

VIII.4. Liste des enseignements du DES en Psychologie sociale 1)

Séminaire de psychologie sociale I (1 uv); W. Doise, G. Mugny, F. Lorenzi-Cioldi

Séminaire de psychologie sociale II (1 uv); G. Mugny, W. Doise

Modèles d'analyse de données dans l'étude des représentations sociales (1 uv); F. Lorenzi-Cioldi

VIII.5. Descriptif des enseignements

J.D. de LANNOY, J. VONECHE, J. MONTANGER, F. VIDAL
Séminaire de psychologie générale et développementale

Questions d'actualité dans l'étude du développement. Approches psychologiques et éthologiques de processus généraux du développement.

A. MUNARI, D. FABBRI-MUNARI et invités
Psychologie de l'éducation

La formation des opérateurs socio-sanitaires : exemples de Genève et d'ailleurs. L'éducation du patient : expériences dans les structures hospitalières genevoises. Le problème de la prévention : projets et réalisations romandes et internationales. Education et qualité de vie : le problème de l'alimentation : recherches et réalisation

Le séminaire propose d'examiner un certain nombre d'exemples et de témoignages présentés par des opérateurs socio-sanitaires, des formateurs dans le domaine de la santé et des chercheurs dans les disciplines impliquées, et de les confronter aux exemples, aux témoignages et aux théorisations proposés par des lectures choisies.

E. ETIENNE, R. MAURER, M.-C. GROBETY, F. SCHENK
Orientation spatiale : Comportements et mécanismes neurophysiologiques

Etude comparée de l'orientation spatiale égo- et exocentrique; neurophysiologie de l'hippocampe et structures adjacentes.

1) Se référer aux informations de la liste des enseignements du diplôme de spécialisation

1) Se référer aux informations de la liste des enseignements du diplôme de spécialisation

Ch. GILLIÈRON-PALÉOLOGUE, I. BERTHOUD, M.J. BOREL, D. MIEVILLE,

E. THOMMEN

Psychologie et sémiologie

Ce cours s'inscrit dans le cadre du troisième cycle de la Coordination romande des études en psychologie et poursuit un double but : permettre aux étudiants qui poursuivent des recherches portant sur du matériel symbolique de mieux comprendre la spécificité des analyses sémiologiques et leur fournir les instruments théoriques et méthodologiques nécessaires ; engager, d'autre part, une réflexion théorique sur le statut des conceptions psychologiques implicites ou explicites dans quelques théories du signe. L'objectif est clairement interdisciplinaire. Il s'agit à la fois d'informer les psychologues sur les progrès de la recherche sémiotique et de les armer en conséquence, et d'apporter en retour des données psychologiques aux chercheurs d'autres disciplines. Outre les cinq organisateurs, la participation d'une dizaine de spécialistes est prévue. Le cours aura lieu à Neuchâtel, Fribourg et Lausanne et sera donné en français. Le nombre de participants est limité à 30 personnes. L'admission se fait sur présentation d'un dossier; la priorité sera donnée aux doctorants inscrits dans les universités de la Coordination romande.

* * * * *

E. SCHMID-KITSIKIS et invités

Psychopathologie II

Développer et analyser, à partir des connaissances que nous avons aujourd'hui du développement psychologique, la pathologie du nourrisson, de l'enfant d'âge scolaire et de l'adolescent.

D. STERN

Application clinique de l'approche cognitive/comportementale

A. BULLINGER et invités

Sensorimotricité : les enfants traumatisés

H. KILCHER

L'investigation psychologique

Dans ce séminaire on présentera les démarches employées dans des investigations psychologiques (cadre théorique, épreuves utilisées, présentation de cas) relatives à des problématiques contrastées et des personnes d'âge différent : en neuropsychologie clinique, en psychiatrie adulte, en consultation pour enfants d'âge scolaire, pour adolescents, pour personnes âgées.

H. KILCHER, R. MILLAN, M. REICHERTS

Colloque de recherche en psychologie clinique

Le colloque est destiné aux étudiants qui préparent un diplôme d'études supérieures dans le domaine de la psychologie clinique. Ce colloque comporte des exposés réalisés par les étudiants sur le thème de leurs recherches. Deux présentations seront requises : la première portant sur le projet de diplôme; la deuxième, concernant l'état d'avancement des travaux.

P. JAFFE, F. ROSSEL

L'expertise en psychologie

M. REICHERTS

Méthodologie de la recherche I

Après une présentation des plans de recherche et d'analyse de données, on étudiera différentes méthodes : l'analyse de variance, factorielle et multivariée, y compris l'analyse de l'interaction, des mesures répétées et de la covariance (ANOVA, ANOVAR, ANCOVA, MANOVA, MANOVAR). On s'initiera à l'analyse de régression multiple. Un dernier module sera consacré aux notions de base pour l'analyse factorielle et causale (LISREL) et à une vue d'ensemble des plans de recherche et de stratégies d'analyse des données en fonction de différentes questions de recherche. Toutes les méthodes seront présentées à l'aide d'exemples.

M. REICHERTS

Méthodologie de la recherche II

Dans la première partie, on s'initiera à la méthodologie psychométrique (théorie des tests, critères de construction et d'application; p.ex. objectivité, fidélité et validité). On étudiera divers instruments d'évaluation : grilles d'analyse cognitive et comportementale; échelles, questionnaire et tests ainsi que techniques spécifiques (p.ex. Goal Attainment Scaling). Dans la deuxième partie, on s'initiera aux plans d'expérience et d'analyse des données pour étudier des changements (p.ex. applications spécifiques d'analyse de variance et de régression multiple). Une troisième partie sera consacrée à d'autres méthodes importantes, comme l'analyse des séries temporelles (modèles ARIMA), sans et avec analyse d'intervention) ainsi que des méthodes non-paramétriques (p.ex. l'analyse de prédictions DEL). Des applications pour l'analyse de cas individuels seront présentées.

* * * * *

U. FRAUENFELDER, F. GROSJEAN (NEUCHATEL)

Psycholinguistique : Imagerie cérébrale dans l'étude des processus psycholinguistiques

Les techniques révolutionnaires de l'imagerie cérébrale permettent de tester des hypothèses concernant le rôle de structures neuronales spécifiques dans l'utilisation du langage. L'objectif de ce séminaire sera d'initier des étudiants à ces techniques et de leur présenter des recherches menées actuellement avec ces techniques sur la production et la compréhension du langage.

U. FRAUENFELDER, L. HAEGEMANN, L. RIZZI

Psycholinguistique : Etudes comparatives de l'acquisition du langage

Ce séminaire a pour but d'étudier le développement de la connaissance langagière chez l'enfant. Il s'appuie sur la linguistique formelle qui apporte des modèles de "principes et paramètres" de la grammaire universelle. Des résultats de différentes recherches en cours portant sur l'acquisition de la phonologie et de la syntaxe seront présentés.

A. de RIBAUPIERRE, W. PERRIG, F. STOLL

Psychologie de la mémoire

Ce module est consacré à la présentation de travaux récents dans le domaine de la psychologie expérimentale de la mémoire; chaque année, un thème plus spécifique est traité tel que mémoire de travail, aspects neuropsychologiques, mémoire et vieillissement, mémoire implicite et mémoire explicite, processus de mémoire, ou mémoire autobiographique. Le séminaire s'inscrit dans le cadre du 3ème cycle de la Coordination Romande des Etudes en Psychologie, et s'adresse principalement aux étudiants prévoyant de conduire un travail de recherche dans ce domaine. L'enseignement se déroule essentiellement en anglais, sous forme d'une semaine intensive de cours, généralement hors des semaines universitaires.

K.R. SCHERER et invités

Neuropsychologie des émotions et des troubles affectifs

1) Emotion et stress : Etat actuel de la théorie et de la recherche; 2) Neuroanatomie fonctionnelle du système limbique; 3) Modèles neurophysiologiques des mécanismes émotionnels; 4) Neuropsychologie des expressions émotionnelles; 5) Latéralisation hémisphérique du traitement affectif; 6) Troubles neurologiques du fonctionnement affectif; 7) Clinique neuropsychologique des troubles affectifs; 8) Psychopharmacologie des émotions; 9) Neurobiologie du stress.

P. MOUNOUD, C.-A. HAUERT, P. ZESIGER, M. BADAN

Développement neurocognitif : neuropsychologie et développement de la mémoire

Les composantes de la mémoire de travail. Les relations entre mémoire de travail et mémoire à long terme. La conception des systèmes multiples de mémoire à long terme : les différents modèles. Le fonctionnement de la mémoire épisodique : une approche multi-factorielle. Les processus d'encodage et de récupération (familiarité/recollection) en mémoire épisodique : le rôle de la mémoire de travail, de la vitesse de traitement, des processus d'inhibition, du

contexte et des lobes frontaux. Ces différents aspects de la mémoire seront développés à partir de données neuropsychologiques ainsi que de données obtenues chez le sujet âgé normal. Chacun de ces aspects sera également abordé dans une perspective développementale.

P. VIVIANI

Interactions sensori-motrices

P. BOVET (FPSE), J.J. DREIFUSS (Médecine), Ch. PELLEGRINI (Sciences), Coordonateurs

Enseignements interfacultaires de neurosciences cognitives

1) M. FLUCKIGER (Coordinateur), M. BALLIVET, A.B. SAFRAN, P. BOVET
Vision

Dans le cadre général de l'étude de la vision, on s'intéressera à la reconnaissance des formes en mouvement. On étudiera les mécanismes de perception visuelle, depuis la physiologie rétinienne jusqu'aux aptitudes de reconnaissance de formes en mouvement, en passant par les illusions de déplacement.

2) M. MUEHLETHALER (Coordinateur), P. BOVET, A. DE RIBAUPIERRE, CH. PELLEGRINI, E. MAYER
Mémoire

Ce module a pour fil conducteur, l'étude de la mémoire dans ses différents aspects. A travers une série d'exposés, de démonstrations et de travaux pratiques, on tentera de proposer une image unifiée de ce thème allant des aspects psychologiques et neuropsychologiques jusqu'aux modèles connexionnistes en passant par l'analyse des substrats cellulaires et moléculaires.

3) C.-A. HAUERT (Coordinateur), J.L. BENY, J.J. DREIFUSS, R. MILLAN
Motricité

Dans le cadre général de l'étude de la motricité on s'intéressera à la coordination visuo-motrice. Il s'agit de montrer comment les systèmes de contrôle du mouvement qui permettent au sujet d'agir se basent sur une représentation du corps et de l'environnement. On étudiera successivement la coordination visuo-oculaire et la coordination visuo-manielle.

4) P. MOUNOUD (Coordinateur), G. INNOCENTI et collaborateurs
Développement

Ce cours a pour thème l'étude des phénomènes et des mécanismes développementaux relatifs aux structures impliquées dans les tâches cognitives. Le développement sera abordé par différentes méthodes et à différents niveaux d'analyse : moléculaire, cellulaire, des populations de neurones ainsi que des comportements et des activités psychiques.

5) U. FRAUENFELDER (Coordinateur), T. LANDIS, L. RIZZI et collaborateurs

Langage

L'étude scientifique du langage et des capacités langagières mises en jeu dans la communication humaine s'inscrit nécessairement dans une perspective pluridisciplinaire. Par une série de présentations, de démonstrations et de travaux pratiques, les perspectives linguistiques, psycholinguistiques et neurolinguistiques seront illustrées et expliquées.

6) B. RENAULT (Coordinateur) et collaborateurs

Imagerie fonctionnelle

M. FLÜCKIGER, P. BOVET, U. FRAUENFELDER, C.-A. HAUERT, S. KAISER, P. MOUNOUD, M. REICHERTS, B. RENAULT, A. DE RIBAUPIERRE, K.R. SCHERER, P. VIVIANI

Colloque de recherche en psychologie cognitive expérimentale

Destiné aux étudiants qui préparent un diplôme ou une thèse dans le domaine de la psychologie cognitive expérimentale, ce colloque comporte des présentations de travaux par les équipes encadrant ces étudiants, des conférences données par des chercheurs extérieurs, et des exposés de la part des étudiants eux-mêmes sur le thème de leurs travaux.

* * * * *

W. DOISE, G. MUGNY, F. LORENZI-CIOLDI

Séminaire de psychologie sociale I

Recherches actuelles en psychologie sociale expérimentale. Exposés et travaux des membres et d'invités sur les progrès récents de l'étude des relations intergroupes, des liens entre interaction sociale et fonctionnement cognitif, des processus d'influence sociale et des représentations sociales.

G. MUGNY, W. DOISE

Séminaire de psychologie sociale II

Cette uv sera assurée par des professeurs d'une université étrangère. Elle sera organisée en 3 blocs de 10 heures ou en 2 blocs de 15 heures selon la disponibilité des étudiants et des enseignants. Les séminaires de l'année 95-96 porteront sur les attitudes et le changement d'attitude.

F. LORENZI-CIOLDI

Modèles d'analyse de données dans l'étude des représentations sociales

La première partie du cours présente les principaux modèles d'analyse de données dans l'étude des représentations sociales : leur utilité, leur champ d'application, leurs propriétés statistiques, ainsi que l'interprétation et la rédaction des résultats issus de chacune d'elles (des connaissances approfondies en statistique ne sont pas requises). De nombreux exemples d'utilisation de techniques d'analyses multivariées, tirés de recherches en psychologie sociale, sont présentés : analyse de variance multivariée, analyses factorielles et des correspondances, analyse discriminante, analyses typologiques, etc. La seconde partie du cours comporte l'apprentissage du logiciel SPSS. Les différentes techniques statistiques sont pratiquées à l'aide de ce programme et sur la base de données d'enquête recueillies par les participants (une vingtaine de questionnaires, conçus à ces fins didactiques, sont remis à chaque participant).

IX. CODE D'ETHIQUE

Concernant la recherche au sein de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education

I. Préambule

Un code d'éthique n'est pas assimilable à un ensemble de règles applicables à la lettre. En sciences humaines, la recherche agit nécessairement sur les personnes et les institutions, ne serait-ce que parce qu'elle peut modifier leurs représentations de la réalité. L'important est d'apprécier les risques, de les limiter et de renoncer aux travaux qui feraient courir trop de risques. Un code d'éthique énonce à ce propos des principes généraux. Il revient à chaque chercheur de réfléchir - selon sa discipline, les particularités de sa recherche et les situations concrètes - sur les problèmes éthiques rencontrés. L'éthique évolue avec l'histoire et il n'existe pas de principe applicable sans nuance. Lorsqu'un chercheur rencontre un problème éthique, il recherchera l'avis de collègues susceptibles de l'aider, consultera les membres d'une commission d'éthique et/ou négociera des règles avec les personnes ou organisations touchées par sa recherche.

Le présent code a pour objet de préciser les principes généraux qui s'appliquent à la recherche dans la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Genève. Il est destiné aussi bien aux chercheurs de tout statut qu'aux étudiants (en tant qu'apprentis chercheurs) et aux partenaires et usagers de la recherche. Son rôle est d'informer, de donner une base de référence commune et d'orienter la réflexion. Les principes généraux énoncés dans le code doivent faire l'objet d'échanges constants, d'une formation dans le cadre des enseignements, d'une discussion et d'une concertation dans le cadre de la commission d'éthique élue par le Conseil de Faculté de la FPSE, et d'autres instances facultaires. En particulier, chaque fois que ce code est trop flou ou général pour fixer des règles de conduite dans une situation complexe, on s'efforcera de l'expliciter et de clarifier le contrat de collaboration entre les chercheurs et les partenaires de la recherche.

Dans cet esprit, le présent code doit être facilement accessible, notamment sous forme de document polycopié. Il est en particulier remis, par la Présidence de la Section concernée, à tout assistant et enseignant entrant dans la Faculté et, par l'enseignant responsable, à tout étudiant participant à une recherche.

Les recherches menées en psychologie et en sciences de l'éducation présentent des caractères semblables mais aussi des différences. Certaines parties de ce code s'appliquent davantage aux expériences de laboratoire, d'autres aux recherches et interventions en milieu naturel. Il revient à chacun d'identifier les principes les plus pertinents pour ses travaux et de les adapter à son cas particulier.

Le code d'éthique de la FPSE n'entend pas se substituer aux règles déontologiques établies dans certaines professions ou certaines disciplines scientifiques. Le chercheur est également

tenu de prendre connaissance et de respecter les règles de l'institution à l'intérieur de laquelle il conduit sa recherche.

Le code prend pour acquis le respect des règles en vigueur dans la communauté scientifique : ne pas tricher ou manipuler les données, citer ses références et ses sources, faire mention des collaborations, s'assurer de l'accord des autres chercheurs impliqués avant toute présentation de données, etc.

II. Principes

1. Respect des droits fondamentaux de la personne

Toute recherche doit respecter les droits fondamentaux des personnes concernées, enfants ou adultes.

2. Appréciation et limitation des risques

Toute recherche doit éviter de nuire à des personnes ou à des institutions. Si un risque - inconfort majeur sur les plans physique, mental, émotionnel - existe, si des implications sociales ou politiques sont probables, le chercheur doit en mesurer l'importance, et avertir en conséquence la personne ou le groupe. Au cas où, malgré toutes les précautions prises, l'expérience devait engendrer des inconvénients ou troubles pour la personne concernée, le chercheur s'engage à chercher une solution appropriée.

3. Consentement libre et éclairé du sujet partenaire de la recherche

Toute recherche impliquant la participation active d'individus doit être conduite avec le consentement libre et éclairé des intéressés. Les observations dans des lieux publics, les analyses d'objets, de textes ou d'images appartenant au domaine public, ainsi que les recherches effectuées à partir de bases de données existantes et ne requérant pas une participation active des individus ne nécessitent pas le consentement des personnes.

Le consentement est éclairé lorsque les personnes ou groupes qui font l'objet d'une recherche sont informés :

- de ses buts;
- de l'identité des responsables de la recherche et des institutions pour lesquelles ils travaillent;
- des méthodes de recueil des données et des observations;
- des implications pratiques pour tout ou partie des personnes concernées;
- des conséquences possibles de la recherche;
- des précautions prises pour respecter le caractère confidentiel de certaines données et l'anonymat des personnes, voire des institutions.

Certaines recherches en sciences humaines n'ont de sens qu'avec des sujets "naïfs", qui ne savent pas exactement ce que le chercheur observe; s'ils le savent, leur comportement en est immédiatement modifié et la recherche perd tout intérêt. Dans ce cas seulement, l'objet et les buts de la recherche peuvent être tus, dans l'exacte mesure nécessaire à la poursuite des travaux et avec le souci d'informer dès que possible.

Pour qu'il y ait libre consentement, il faut :

- que les personnes intéressées soient informées (voir ci-dessus);
- qu'elles décident personnellement, sans aucune pression du chercheur ou de leur hiérarchie professionnelle ou d'un groupe quelconque;

- qu'elles puissent se rétracter à tout moment de l'expérience ou de la recherche;
- que leur refus ou retrait n'entraîne aucune conséquence fâcheuse pour elles-mêmes.

Dans le cas d'un enfant mineur ou de personnes qui ne sont pas capables de discernement, le consentement pourra être donné par les parents ou un membre de la famille proche. Pour la recherche menée dans les écoles, le consentement est donné par la direction générale concernée. Ce consentement des adultes responsables est nécessaire, mais pas suffisant. Aucun enfant, aucune personne privée de discernement, ne doit être obligé de participer à une recherche s'il manifeste des craintes ou des réticences, nonobstant l'autorisation des répondants légaux.

4. Respect de la sphère privée

Toute personne ou tout groupe a droit au traitement confidentiel de toutes les données le concernant, pendant et après la recherche.

Le chercheur doit s'engager à ne publier aucune donnée mettant dans le domaine public des informations touchant à la sphère privée d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation identifiable, sauf si les intéressés y consentent par écrit. Dans le doute, notamment lorsque la recherche porte sur un petit nombre de personnes ou d'institutions facilement reconnaissables, le chercheur renoncera à publier des informations spécifiques permettant de les identifier.

Les matériaux de la recherche, en particulier les données concernant la sphère privée des individus, doivent être détruits dans un délai raisonnable si leur conservation ne s'impose pas pour des raisons scientifiques. Aussi longtemps qu'on les conserve, des règles strictes doivent être appliquées pour que ces informations :

- ne soient pas accessibles à des personnes non habilitées à en prendre connaissance;
- soient codées ou fragmentées de manière à ne permettre que très difficilement de remonter aux personnes et aux institutions.

Le chercheur s'organisera notamment pour ne laisser figurer dans les données en cours de traitement ou archivées qu'un strict minimum d'indications personnelles. Lorsqu'ils sont nécessaires à la poursuite de la recherche, les noms et indications personnelles doivent être conservés séparément des données.

Ces règles s'appliquent aux données enregistrées manuellement aussi bien qu'aux données informatiques et aux cassettes audio- et audio-visuelles. Lorsqu'il s'agit d'enregistrements audio-visuels, le chercheur demandera expressément l'accord de la personne ou du groupe s'il veut en faire usage dans son enseignement ou lors de conférences. Le chercheur qui présente en public des enregistrements audio-visuels qui n'ont pas subi de transformation rendant la personne non identifiable se doit de dire aux auditeurs, en particulier aux étudiants, qu'ils sont astreints au secret professionnel.

Le chercheur prend par ailleurs systématiquement connaissance des législations internationale, fédérale et cantonale sur la protection de la vie privée et l'utilisation des données à caractère personnel.

5. Utilisation des informations

Le chercheur utilise les informations recueillies dans le cadre d'une recherche à des fins scientifiques. Il évite de s'en prévaloir pour faire pression sur des personnes ou s'assurer quelque avantage que ce soit. Dans le cas particulier des recherches-action, le chercheur peut décider d'intervenir dans un processus de décision; il en prend alors la responsabilité personnelle tout en

ayant négocié les modalités de son intervention dès le début de la recherche.

Les informations personnelles recueillies à propos d'enfants ne sont pas communiquées aux adultes qui en sont responsables; si le chercheur considère qu'il est nécessaire et utile de communiquer certaines informations, il en prend la responsabilité personnelle. Les informations personnelles recueillies auprès d'adultes ne sont pas communiquées à des tiers sans leur consentement explicite. Cela s'applique aussi à l'autorité dont ils relèvent, qui n'a pas à connaître le contenu des observations, des entretiens, des tests, etc.

Si, par imprudence ou accident, certaines données recueillies dans le cadre de la recherche viennent à la connaissance de tiers ou d'autorités qui prétendent s'en servir pour fonder une décision ou prendre des mesures, le chercheur s'opposera, dans la mesure de ses moyens, à tout abus et fera valoir le droit des personnes et des groupes à la protection de leur sphère privée.

6. Restitution des résultats de la recherche

Le chercheur informe la personne, le groupe ou l'institution concernés des résultats de sa recherche, selon les modalités qui ont été convenues au début de la recherche.

Au-delà de l'information, le chercheur se soucie, dans la mesure du possible, de prévenir les interprétations fallacieuses et les généralisations abusives. Sa responsabilité est d'aider les usagers et partenaires de la recherche à en faire un usage prudent et nuancé, en prenant conscience des limites et incertitudes de toute démarche scientifique. Le chercheur interviendra, dans la mesure de ses moyens, pour corriger ou nuancer les interprétations, décisions et pratiques erronées ou imprudentes qui se réclament de son travail.

7. Responsabilité personnelle et solidarité collective

Chaque chercheur s'engageant dans une recherche, y compris s'il est étudiant, est personnellement responsable de son travail sur le terrain, des données qu'il accumule et des textes ou publications qu'il rédige.

Les chercheurs qui dirigent ou coordonnent les travaux de plusieurs personnes à l'intérieur d'une recherche sont plus globalement responsables du respect du code d'éthique par chacun des collaborateurs de la recherche.

A l'intérieur des cours et séminaires de recherche, les enseignants exercent la même responsabilité à l'égard de leurs étudiants et assistants.

Plus généralement, tout chercheur de la FPSE peut et doit se sentir concerné sur le plan éthique par les recherches menées dans le cadre ou avec l'appui de la Faculté. Cette solidarité collective s'incarne, mais ne s'épuise pas, avec la constitution d'une commission facultaire d'éthique.

III. Règlement de la Commission d'éthique facultaire

Mandat

La commission d'éthique de la FPSE a pour charge, sous la responsabilité du Conseil de Faculté, d'élaborer et préciser les règles générales d'éthique (Code d'éthique) s'appliquant aux recherches de la FPSE, et de proposer des modifications éventuelles. Elle doit réexaminer les principes du code au moins une fois par mandat.

Elle sert de consultant auprès des Présidences de Section lors de l'élaboration des procédures relatives aux demandes de recherche et lors de leurs interactions, relatives aux recherches des membres de la FPSE, avec les institutions extérieures.

Elle sert d'instance de consultation lorsque les chercheurs de la FPSE recherchent un avis extérieur quant aux aspects éthiques de leur recherche.

Elle agit en tant qu'interlocuteur facultaire des institutions extérieures en ce qui concerne les problèmes éthiques soulevés par des recherches conduites par des membres de la FPSE, et peut également servir d'instance d'appel au cas où des différends existeraient avec des institutions extérieures quant aux aspects éthiques d'une recherche.

Compétence

La compétence de la commission d'éthique s'étend à tout projet de recherche émanant des enseignants, assistants et étudiants de la Faculté.

La Commission peut, en cas de nécessité (par exemple sur demande d'une institution qui finance ou autorise une recherche), émettre une attestation relative aux aspects éthiques d'un projet de recherche provenant de la FPSE. Dans ce cas, elle doit être renseignée de manière claire sur le but et la méthodologie de l'étude, et sur les éventua-

lités de risques pour les personnes concernées.

Les appréciations d'ordre éthique se fondent en particulier sur les aspects suivants : but de la recherche, méthodes, choix des personnes ou institutions qui seront étudiées, modalités relatives au consentement libre et éclairé des sujets partenaires de la recherche et à la confidentialité et protection des données. Les bases sur lesquelles la commission d'éthique s'appuie pour émettre un préavis sont notamment : le code éthique de recherche de la FPSE, les directives du DIP, le Code déontologique de la Fédération Suisse de Psychologie, la Déclaration d'Helsinki, le Ethical principle no 9 de l'APA, la Déclaration sur la protection de la vie privée et l'utilisation de données à caractère personnel à des fins de recherche (European Science Foundation). L'attestation délivrée par la Commission relative à un projet de recherche ne diminue en rien la responsabilité du chercheur; elle indique essentiellement que le chercheur a sollicité l'avis d'autres professionnels, et que le projet tel que décrit a été considéré comme répondant aux principes éthiques de recherche observés par la FPSE.

Composition

La Commission est une commission permanente, composée d'au moins 4 membres de la FPSE, dont au moins deux membres de chaque section; elle doit comprendre deux professeurs et deux membres du corps intermédiaire. Un suppléant par section au moins est désigné.

Les membres et leurs suppléants sont désignés par le Conseil de Faculté, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

La Commission s'attache une personne extérieure à la Faculté, dont le choix est ratifié par le Conseil de Faculté.

La Commission se réunit sur demande, mais au moins une fois par année; elle prévoit également des réunions régulières avec les principaux interlocuteurs institutionnels pour faire le tour des problèmes.

Document approuvé par le Conseil de Faculté le 20.6.1990